

Procès-verbal de la séance plénière d'ouverture

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 15 août au dimanche 18 août 2013 – Toronto (Ontario)

OUVERTURE DE LA SÉANCE – Le jeudi 15 août 2013

20 h 08 : Le président, Alastair Woods, procède à l'ouverture de l'Assemblée générale annuelle de 2013.

1. APPEL NOMINAL

Section 1	Carleton University Students' Association	Absente
Section 19	University of Toronto Graduate Students' Union	Présente
Section 20	Nipissing University Student Union	Présente
Section 24	Ryerson Students' Union	Présente
Section 25	Ontario College of Art and Design Student Union	Présente
Section 27	Queen's University Society of Graduate and Professional Students	Absente
Section 30	Association générale des étudiant(e)s de l'Université Laurentienne	Présente
Section 32	Lakehead University Student Union	Présente
Section 39	McMaster University Graduate Students' Association	Absente
Section 41	Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa	Présente
Section 47	University of Western Ontario Society of Graduate Students	Présente
Section 48	University of Windsor Graduate Students' Society	Présente
Section 49	University of Windsor Students' Alliance	Présente
Section 54	University of Guelph Central Student Association	Présente
Section 56	Wilfrid Laurier University Graduate Students' Association	Absente
Section 62	University of Guelph Graduate Students' Association	Absente
Section 68	Fédération des étudiantes et étudiants de York	Présente
Section 71	Trent Central Student Association	Présente
Section 78	Carleton University Graduate Students' Association	Présente
Section 82	Algoma University Students' Union	Présente
Section 84	York University Graduate Students' Association	Présente
Section 85	Association étudiante de l'Université Saint-Paul	Présente
Section 88	Association des étudiantes et étudiants francophones de l'Université Laurentienne	Absente
Section 92	Student Association of George Brown College	Présente
Section 93	Association étudiante du Collège Glendon	Absente
Section 94	Association des étudiant(e)s diplômé(e)s de l'Université d'Ottawa	Présente
Section 97	Association of Part-Time Undergraduate Students of the Université de Toronto	Présente
Section 98	University of Toronto Students' Union	Présente
Section 99	Scarborough Campus Students' Union, University of Toronto	Présente
Section 102	Brock University Graduate Students' Association	Absente
Section 104	Association des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel de la Laurentienne	Présente
Section 105	Continuing Education Students' Association of Ryerson	Absente
Section 106	Organization of Part-Time University Students, University of Windsor	Présente
Section 107	Association étudiante de La Cité collégiale	Présente
Section 109	University of Toronto at Mississauga Students' Union	Présente
Section 110	Association des étudiantes et étudiants aux études supérieures de l'Université Laurentienne	Présente
Section 111	Laurentian Students' Union – Barrie	Présente

Woods déclare que le quorum est atteint.

Page 2 – Procès-verbal de la séance plénière d'ouverture

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 15 août au dimanche 18 août 2013 – Toronto (Ontario)

2. NOTIFICATION DES AVIS DE PROCURATION

Woods annonce qu'aucun d'avis de procuration n'a été reçu pour la présente assemblée générale.

3. RATIFICATION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

2013/08:001 MOTION

Section 71/Section 78

Il est résolu de ratifier Sylvia Sioufi à titre de présidente de l'Assemblée générale annuelle de 2013.

ADOPTÉE

4. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATIONS

Woods accueille les déléguées et délégués à l'Assemblée générale annuelle de 2013 et prononce le discours d'ouverture.

5. RATIFICATION DES NOUVEAUX MEMBRES

2013/08:002 MOTION

Section 41/Section 82

Il est résolu d'accepter la demande d'adhésion à titre de membre éventuel de l'Association générale des étudiants et des étudiantes du Collège Boréal.

ADOPTÉE

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DES SÉANCES PLÉNIÈRES

2013/08:003 MOTION

Section 68/Section 94

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour des séances plénières de l'Assemblée générale annuelle 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE

7. ADOPTION DU PROGRAMME DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2013/08:004 MOTION

Section 24/Section 97

Il est résolu d'adopter le programme de l'Assemblée générale annuelle 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2013/08:005 MOTION

Section 99/Section 49

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale semestrielle 2013.

ADOPTÉE

9. SURVOL DES PROCÉDURES

a. Règles de procédure des réunions et des séances plénières

Sioufi explique les procédures d'assemblée et son rôle à titre de présidente d'assemblée. Elle dit qu'on suivra les règles de procédure du *Robert's Rules of Order*.

b. Procédures de prévention de harcèlement à l'assemblée générale

La conseillère en matière de harcèlement, Sarah Chhibber, fait une présentation sur la politique de la Fédération en ce qui concerne le harcèlement.

c. Présentation de l'agente ou de l'agent des relations de travail de la Fédération

Woods présente les membres du personnel de la Fédération et fait une présentation sur la convention collective entre la Fédération et ses employées et employés, qui sont membres du SCFP 1281.

10. PRÉPARATION POUR LES ÉLECTIONS

a. Ratification de la directrice ou du directeur de scrutin

2013/08:006 MOTION

Section 111/Section 109

Il est résolu de nommer la vice-présidente nationale, Vanessa Hunt, directrice des élections pour l'Assemblée générale annuelle de 2013.

ADOPTÉE

b. Aperçu du programme et des procédures d'élections

La directrice des élections, Vanessa Hunt, décrit les postes qui devront être élus à la présente assemblée générale, et explique les procédures d'élection.

11. FORMATION DES SOUS-COMITÉS PLÉNIERS

a. Formation des sous-comités pléniers

2013/08:007 MOTION

Boréal/Section 82

Il est résolu de former les sous-comités suivants :

- Comité du budget;
- Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement;
- Comité du développement organisationnel et des services; et
- Comité de révision et d'élaboration des politiques.

ADOPTÉE

b. Adoption des ordres du jour des sous-comités pléniers

2013/08:008 MOTION

Section 98/Section 54

Il est résolu d'adopter les ordres du jour des sous-comités pléniers.

ADOPTÉE

12. ÉTUDES DES MOTIONS AYANT DÛMENT FAIT L'OBJET D'UN PRÉAVIS

a. Motions reportées de l'Assemblée générale précédente

2013/01:074 MOTION DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS

Section 19/Section 94

Attendu que l'appellation courante de l'Association modulaire des étudiantes et étudiants handicapés est de nature exclusive et ne tient pas compte de la diversité de la collectivité; et

Attendu que le libellé courant pourrait être modifié afin de refléter la diversité de la collectivité; par conséquent,

Il est résolu de modifier l'appellation de l'Association modulaire des étudiantes et étudiants handicapés à l'Association modulaire des étudiantes et étudiants handicapés, sourds et atteints de maladie mentale; et

Il est de plus résolu d'apporter les modifications appropriées au Règlement VII afin de répondre convenablement à l'intention exprimée dans la clause ci-dessus.

2013/08:009 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/01:074 au Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2013/01:074 RENVOYÉE

b. Motions renvoyées au Comité exécutif de l'Ontario

2013/01:024 MOTION DE MODIFICATION DES POLITIQUES DE FONCTIONNEMENT

Section 27/Section 94

Attendu que la création et le parrainage de groupes de défense sont devenus une tactique de choix utilisée par des entreprises espérant créer un appui de masse, ou l'apparence d'un appui de masse, de leurs intérêts financiers; et

Attendu que de tels groupes de défense sont essentiellement des campagnes de marketing savamment déguisées; et

Attendu que la Fédération s'engage envers la justice sociale et la justice économique et que ces engagements sont largement incompatibles avec les campagnes parrainées par des entreprises; par conséquent,

Il est résolu de modifier la politique de fonctionnement sur le Travail de coalition pour y ajouter ce qui suit :

La Fédération doit s'abstenir de travailler en coalition avec des organisations dont les objectifs et le financement représentent, ou peuvent être raisonnablement soupçonnés de représenter, un conflit d'intérêts économiques et sociaux.

2013/08:010 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/01:024 au Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2013/01:024 RENVOYÉE

c. Motions présentées par le Comité exécutif de l'Ontario

2013/08:011 MOTION DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS

Section 68/Section 94

Il est résolu de modifier le sous-alinéa 3.a.i du Règlement III – Réunions de la Fédération :

- i. Un préavis d'au moins huit (8) semaines avant l'Assemblée générale annuelle et l'Assemblée générale semestrielle de la Fédération sera donné à toutes les associations membres.

2013/08:012 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:011 au Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2013/08:011 RENVOYÉE

d. Motions présentées par les sections locales

2013/08:013 MOTION

Section 30/Section 94

Attendu qu'il est important que les fonds et les ressources des étudiantes et étudiants servent à faire avancer les intérêts des étudiantes et étudiants; et

Attendu que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (FCEE) est chargée de faire des dépenses considérables dans l'hypothèse où elle ferait avancer les intérêts des étudiantes et étudiants; et

Attendu qu'au moins une partie de ces recherches porte sur les activités politiques, l'orientation ou la philosophie d'autres organisations étudiantes, dont l'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAE) et l'Alliance ontarienne des associations étudiantes (AOAÉ), et que cette recherche est présentée au cours d'activités de la FCEE-O; et

Attendu que ces organisations ne représentent pas les étudiantes et étudiants individuels des sections locales de la FCEE; par conséquent,

Il est résolu de mettre un terme à la pratique d'effectuer des recherches sur d'autres organisations étudiantes, quel que soit le temps qui y est consacré; et

Il est de plus résolu de mettre un terme à la pratique de présenter ces recherches aux assemblées, conférences et autres activités de la FCEE-O; et

Il est de plus résolu d'orienter toute l'attention et toutes les ressources destinées à la recherche vers des recherches qui auront une incidence sur les questions qui

préoccupent les étudiantes et étudiants, dont les frais de scolarité, les alternatives budgétaires, entre autres.

2013/08:014 MOTION DE RENVOI
Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:013 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:013 RENVOYÉE

2013/08:015 MOTION
Section 68/Section 94

Attendu que les manifestations civiles contre les changements apportés aux services sociaux et aux espaces publics au Brésil et en Turquie, respectivement, ont donné lieu à des interventions policières violentes à l'égard des manifestantes et manifestants; et

Attendu que les incidents de violence policière à l'égard des manifestantes et manifestants au Brésil et en Turquie ont provoqué des manifestations à grande échelle pour dénoncer la brutalité policière, les réformes du gouvernement, les restrictions à la liberté de réunion et à la liberté d'expression et le manque de financement pour les services sociaux, dont l'éducation; et

Attendu que les manifestations au Brésil et en Turquie ont été dominées par les jeunes et par les citoyennes et citoyens de la classe ouvrière; par conséquent,

Il est résolu de soutenir les efforts en vue de préserver les espaces publics, le droit de réunion et d'expression et les efforts en vue de faire augmenter le financement des services sociaux au Brésil et en Turquie; et

Il est de plus résolu d'écrire des lettres aux ambassades de la Turquie et du Brésil, au premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, et à la présidente brésilienne, Dilma Rousseff, pour dénoncer la violence policière à l'égard des manifestantes et manifestants; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres similaires.

2013/08:016 MOTION DE RENVOI
Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:015 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:015 RENVOYÉE

2013/08:017 MOTION
Section 68/Section 94

Attendu que l'acquisition de matériel à coût réduit grâce à des économies d'échelle permet aux sections locales d'obtenir de la marchandise à un prix moindre, comme le permet le programme d'achat en gros de la Fédération qui leur fournit à un taux réduit du matériel recyclé de haute qualité produit selon les normes du commerce équitable; et

Attendu que l'achat par les sections locales de produits d'alimentation locaux et biologiques est plus coûteux que les aliments d'origine étrangère et génétiquement modifiés; et

Attendu que la politique sur les questions d'intérêt de la Fédération concernant les Services d'alimentation identifie les aliments locaux et biologiques comme étant une nécessité pour la consommation individuelle des étudiantes et étudiants et au sein des exploitations d'alimentation gérées par les étudiantes et étudiants; par conséquent,

Il est résolu d'examiner la possibilité d'acheter en gros des produits alimentaires biologiques de commerce équitable produits en Ontario, par l'entremise d'un réseau d'aliments biologiques, dans le but d'approvisionner les sections locales et les exploitations d'alimentation gérées par la population étudiante.

2013/08:018 MOTION DE RENVOI
Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:017 au Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2013/08:017 RENVOYÉE

2013/08:019 MOTION
Section 68/Section 94

Attendu qu'une loi adoptée à l'unanimité par le gouvernement russe lors d'un vote de 436-0, avec une seule exemption, a introduit des amendes à l'intention des citoyennes et citoyens et des organisations qui dispensent des renseignements « encourageant la création de relations sexuelles non traditionnelles » en les qualifiant de propagande, ce qui empêche la compréhension équitable des questions LGBT; et

Attendu que l'interdiction par le gouvernement russe aux personnes queers et trans de manifester leur identité est discriminatoire et incompatible avec les valeurs fondamentales d'égalité, lesquelles sont essentielles à la loi et à l'éducation; et

Attendu que cette loi enfreint les droits des résidentes et résidents russes, des alliés et des athlètes qui sont queers et de toute personne queer qui visitera la Russie avant, pendant et après les Jeux olympiques d'hiver 2014, à Sotchi, en Russie; et

Attendu que cette législation homophobe, qui rend illégaux l'établissement d'une équation entre les relations gaies et les relations hétérosexuelles et la distribution de matériel LGBT, a suscité d'innombrables crimes motivés par la haine, beaucoup de violence physique et de discrimination à l'égard de la communauté LGBT, et enfreint les droits fondamentaux de la personne; et

Attendu que la distribution de matériel sur les questions LGBT par des organismes sur les campus et hors campus favorise la promotion d'un environnement d'acceptation, de sécurité et d'équité; par conséquent,

Il est résolu d'écrire une lettre au premier ministre Steven Harper pour demander au gouvernement canadien de dénoncer la loi sur la propagande du gouvernement russe sur les questions LGBT; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres similaires.

2013/08:020 MOTION DE RENVOI
Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:019 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:019 RENVOYÉE

2013/08:021 MOTION DE MODIFICATION DES POLITIQUES SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT

Section 68/Section 94

Attendu que les étudiantes et étudiants en Ontario paient les frais de scolarité les plus élevés au Canada et qu'ils doivent souvent payer très cher les aliments sur le campus; et

Attendu que les options d'alimentation sur le campus sont souvent peu saines et que les étudiantes et étudiants devraient avoir le choix de connaître la composition des aliments qu'ils consomment; et

Attendu que les étudiantes et étudiants qui ont des besoins alimentaires culturels ou autres requièrent une identification claire des aliments indiquant s'ils sont halal, casher, sans noix, sans gluten, végétaliens, etc.; par conséquent,

Il est résolu de modifier la politique sur les questions d'intérêt intitulée Services d'alimentation pour inclure le point suivant sous « la Fédération appuie » dans la section Contrats d'exclusivité et pluriannuels :

Contrats d'exclusivité et pluriannuels de services d'alimentation

La Fédération appuie :

- L'exigence voulant que les fournisseurs offrent des repas aux prix semblables à ceux des mêmes franchises hors campus, et y adhèrent; et

Il est de plus résolu d'ajouter les points suivants à ce qu'appuie la Fédération sous la section Aliments locaux, biologiques et appropriés à la culture :

Aliments locaux, biologiques et appropriés à la culture

La Fédération appuie :

- Le droit de chaque étudiante ou étudiant sur le campus à une alimentation qui correspond à ses croyances, à sa foi ou à ses choix personnels délibérés, et qui procure un régime sain et équilibré;
- Le droit de chaque étudiante ou étudiant de connaître la valeur nutritive des aliments qu'elle ou il consomme; et
- Des normes et des politiques ouvertes pour l'identification d'aliments halal, casher, végétariens, végétaliens, sans gluten et sans noix sur le campus.

2013/08:022 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:021 au Comité d'élaboration et de révision des politiques.

ADOPTÉE

2013/08:021 RENVOYÉE

2013/08:023 MOTION

Section 98/Section 94

Attendu que, dans une lettre datée du 7 juin 2013, l'Université de Toronto a informé la communauté du campus qu'elle ne renouvelerait pas l'entente de licence qu'elle avait conclue avec Access Copyright; et

Attendu que l'Université de Toronto et l'Université de Western Ontario, entre autres établissements universitaires, ont conclu un accord controversé imposant aux étudiantes et étudiants des frais élevés pour bénéficier de protections que leur assure déjà la loi sur le droit d'auteur; et

Attendu que, dans la lettre datée du 7 juin, l'Université de Toronto évoquait la possibilité de négocier une autre entente de licence au même titre que l'Université de Western Ontario, à la condition qu'Access Copyright puisse faire la démonstration du bien-fondé de son offre; par conséquent,

Il est résolu d'envoyer une lettre à l'Université de Toronto et à l'Université de Western Ontario pour les inciter à ne plus négocier avec Access Copyright; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres similaires.

2013/08:024 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:023 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:023 RENVOYÉE

2013/08:025 MOTION

Section 98/Section 94

Attendu que la politique du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) sur les fonds d'exploitation des établissements d'enseignement prévoit que les frais afférents ne doivent pas être liés à la scolarité et ne doivent être perçus qu'en échange de services non scolaires; et

Attendu que certains établissements facturent aux étudiantes et étudiants des frais afférents qui enfreignent les exigences de la politique du MFCU; et

Attendu que des sections locales pourraient devoir passer en revue les politiques sur les frais afférents de leur établissement pour s'assurer que les frais perçus n'enfreignent pas les lignes directrices du MFCU; par conséquent,

Il est résolu de rédiger une info-fiche faisant état des types de frais afférents autorisés par la politique du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU); et

Il est de plus résolu de préciser dans cette info-fiche les frais courants perçus auprès des étudiantes et étudiants qui enfreignent la politique du MFCU; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à passer en revue les frais afférents perçus par leur propre établissement afin de s'assurer que ce dernier respecte la politique du MFCU.

2013/08:026 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:025 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:025 RENVOYÉE

2013/08:027 MOTION

Section 98/Section 94

Attendu que le bureau national de la Fédération a appuyé la Journée internationale d'action contre les pièges de la mort du 28 juin; et

Attendu qu'il est important de faire preuve de solidarité avec les travailleuses et travailleurs partout dans le monde qui se battent pour obtenir des lois du travail justes ainsi que des améliorations aux politiques en matière de sécurité incendie et bâtiments; et

Attendu que des sociétés comme H&M, Calvin Klein, Tommy Hilfiger et Joe Fresh ont signé l'accord sur la sécurité incendie et bâtiments au Bangladesh; et

Attendu que GAP et Walmart refusent d'améliorer les pratiques fondamentales de sécurité incendie et bâtiments dans leurs chaînes d'approvisionnement; par conséquent,

Il est résolu d'envoyer une lettre à GAP inc. (Canada) et à Walmart (Canada) pour faire pression afin que ces entreprises signent l'accord sur la sécurité incendie et bâtiments au Bangladesh; et

Il est de plus résolu de condamner dans cette lettre leur manque de réaction à la suite du plus grave accident de l'histoire de l'industrie du textile et du vêtement; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres semblables.

2013/08:028 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:027 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:027 RENVOYÉE

2013/08:029 MOTION

Section 98/Section 94

Attendu que les sections locales accèdent au réseau d'achats éthiques de la Fédération et l'utilisent; et

Attendu que les sections locales prêchent par l'exemple au sein de nos collectivités lorsqu'il est question de l'importance des produits éthiques achetés pour nos diverses initiatives; et

Attendu que le soutien des droits des travailleuses et travailleurs étrangers, des pratiques éthiques et de la sécurité des travailleuses et travailleurs sont des principes inscrits dans la politique de la Fédération; et

Attendu que certaines administrations de campus s'approvisionnent en vêtements portant la marque de leur campus auprès de fournisseurs qui ont recours à des ateliers de misère; et

Attendu que des sections locales peuvent avoir besoin d'aide pour exercer des moyens de pression revendiquant des politiques contre les ateliers de misère dans leurs campus respectifs; par conséquent,

Il est résolu de créer une trousse pour aider les sections locales à examiner les pratiques d'approvisionnement de leur établissement; et

Il est de plus résolu d'inclure dans cette trousse des documents que les sections locales pourront utiliser pour sensibiliser leurs membres à l'importance des pratiques d'achats éthiques.

2013/08:030 MOTION DE RENVOI
Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:029 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:029 RENVOYÉE

2013/08:031 MOTION
Section 98/Section 94

Attendu que le projet de loi C-309, la Loi empêchant les participants à des émeutes ou à des attroupements illégaux de dissimuler leur identité, a eu pour effet de modifier le Code criminel afin d'ériger en infraction « le fait de porter un masque ou autre déguisement dans le but de dissimuler son identité lors de la participation à une émeute ou à un attroupement illégal » et prévoit une peine d'emprisonnement maximale de dix ans pour cette infraction; et

Attendu que le fait de porter un masque ou un déguisement dans un dessein criminel est déjà une infraction, ce qui rend cette nouvelle loi redondante; et

Attendu que la transition entre la légalité et l'illégalité d'un attroupement peut se produire brusquement et constitue une décision arbitraire qui relève des policières et policiers sur les lieux; et

Attendu que ce projet de loi abroge le droit individuel de manifester dans l'anonymat; et

Attendu qu'il existe de nombreuses raisons pouvant expliquer pourquoi des personnes pourraient vouloir porter un masque dans une manifestation, par exemple, le statut d'immigré, des préoccupations relatives à l'emploi, le souhait de ne pas être photographiées ou d'éviter l'exposition à des armes chimiques comme le gaz lacrymogène ou le gaz poivré; et

Attendu que le Projet de loi C-309 menace fondamentalement les droits garantis en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés tels que les droits de liberté de réunion et de liberté d'expression; par conséquent,

Il est résolu de condamner le projet de loi C-309; et

Il est de plus résolu d'envoyer au premier ministre Stephen Harper une lettre condamnant le projet de loi C-309; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres à la députée ou au député représentant leur circonscription pour lui faire part de leurs préoccupations quant à la constitutionnalité du projet de loi C-309.

2013/08:032 MOTION DE RENVOI
Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:031 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:031 RENVOYÉE

2013/08:033 MOTION
Section 98/Section 94

Attendu que des étudiantes et étudiants de partout en Ontario dépendent du transport en commun pour fréquenter leur établissement d'enseignement local; et

Attendu que des étudiantes et étudiants de l'Ontario font face à des obstacles financiers qui les empêchent de poursuivre des études postsecondaires, dont les frais de scolarité les plus élevés au pays ainsi que des coûts de transport en commun inabordables; et

Attendu qu'il existe de grands réseaux de coalitions pour le transport en commun qui revendiquent un transport en commun abordable et financé par le public; et

Attendu que des étudiantes et étudiants de la Colombie-Britannique ont réussi à obtenir de la province un laissez-passer étudiant universel (le programme U-Pass) pour le transport en commun; et

Attendu que nombre d'étudiantes et d'étudiants dans des municipalités ontariennes ont réussi à obtenir un programme U-Pass similaire; et

Attendu que la province de l'Ontario joue un plus grand rôle dans les commissions de transport municipales par l'intermédiaire de Metrolinx; et

Attendu que le gouvernement de l'Ontario a les moyens de bonifier son financement des commissions de transport de la province; par conséquent,

Il est résolu d'étudier la possibilité d'offrir un programme U-Pass partout en Ontario; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à participer à cette étude.

2013/08:034 MOTION DE RENVOI
Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:033 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:033 RENVOYÉE

2013/08:035 MOTION

Section 49/Section 94

Attendu que les conservateurs de l'Ontario ont publié le document « Paths to Prosperity », une série de livres blancs sur diverses questions; et

Attendu que « Paths to Prosperity : Higher Learning for Better Jobs » a été publié en février 2013; et

Attendu que la Fédération a déjà publié une réponse exhaustive à ce document; et

Attendu que « Path 11 » se concentre surtout sur les mesures de responsabilisation dans les universités, dont les associations ou syndicats étudiants; et

Attendu que « Path 11 » demande que les pouvoirs législatifs puissent être invoqués pour convoquer des référendums sur l'adhésion volontaire aux associations ou syndicats étudiants, entre autres pénalités; et

Attendu que le syndicalisme étudiant volontaire a dévasté de nombreux syndicats étudiants en Nouvelle-Zélande et en Australie, haussant les coûts pour les étudiantes et étudiants alors que les universités tentent de compenser les services dirigés par les syndicats étudiants; et

Attendu que la plupart des syndicats étudiants sont dirigés par leurs membres et qu'ils sont responsables et transparents; par conséquent,

Il est résolu de créer une « liste de vérification de la responsabilisation » qui devra être complétée par les sections locales afin de fournir de l'information sur les mécanismes de responsabilisation utilisés par les sections locales; et

Il est de plus résolu de faire la promotion des résultats de cette vérification de la responsabilisation auprès du gouvernement de l'Ontario et des partis politiques, et de les présenter en particulier au Caucus des conservateurs de l'Ontario; et

Il est de plus résolu d'inviter le porte-parole de l'opposition en matière de Formation et des Collèges et Universités, Rob Leone, à une réunion du Comité exécutif de l'Ontario, afin de discuter des mesures de responsabilisation et de remettre en question la notion du syndicalisme étudiant volontaire en tant qu'outil de responsabilisation.

2013/08:036 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:035 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:035 RENVOYÉE

2013/08:037 MOTION

Section 49/Section 94

Attendu que la Fédération a publié un bulletin du mouvement étudiant (Student Movement Newsletter); et

Attendu que même s'il a connu un succès relatif sur le campus de l'Université de Windsor, le bulletin ne contenait pas d'articles des divers campus; et

Attendu qu'un nouveau bulletin réorienté sur le militantisme étudiant avec du contenu rédigé par des membres de la Fédération s'avérerait beaucoup plus apprécié; et

Attendu qu'un comité de rédaction serait un moyen efficace de générer du contenu pour ces articles; par conséquent,

Il est résolu de remanier le contenu du bulletin du mouvement étudiant afin d'obtenir des éditoriaux des campus locaux sur les problèmes auxquels font face les sections locales; et

Il est de plus résolu de charger un sous-comité du Comité exécutif d'élaborer une politique sur la composition d'un comité de rédaction, sur la sollicitation d'articles et sur un formulaire que pourraient utiliser les étudiantes et étudiants pour rédiger des articles destinés au bulletin du mouvement étudiant.

2013/08:038 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:037 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:037 RENVOYÉE

2013/08:039 MOTION

Section 49/Section 94

Attendu que le but ultime de la Fédération est, en partie, d'obtenir « ... un système d'éducation postsecondaire qui est accessible à toutes et à tous... [et qui reconnaît] la légitimité de la représentation étudiante »; et

Attendu que l'élimination de tous les frais d'utilisation et, par conséquent, des obstacles les plus importants à l'accès à l'éducation est un objectif pour lequel il faut œuvrer et lutter, ce qui favoriserait, en partie, la réalisation de notre but ultime collectif; et

Attendu qu'en plus des frais de scolarité, les étudiantes et étudiants déboursent beaucoup en frais additionnels et parfois obligatoires; et

Attendu que ces « frais afférents » sont régis par le manuel de distribution des fonds de fonctionnement de l'Ontario (Ontario Operating Funds Distribution Manual); et

Attendu que les frais afférents obligatoires « liés à la scolarité » sont interdits selon le manuel de distribution; et

Attendu que la campagne précédente de la Fédération intitulée « Non aux frais injustes », qui est axée sur les frais afférents, a remporté un succès appréciable sur les plans de la sensibilisation et de la collecte de ressources pour lutter contre les frais afférents; et

Attendu que les frais afférents sur chaque campus sont fixés actuellement par un conseil sur les frais afférents, régis par les protocoles des établissements individuels sur les frais afférents (Ancillary Fee Protocols); par conséquent,

Il est résolu de relancer la campagne « Non aux frais injustes » afin d'aborder les problèmes actuels auxquels font face les étudiantes et étudiants en ce qui concerne les frais afférents; et

Il est de plus résolu d'effectuer des recherches sur les frais afférents imposés aux étudiantes et étudiants dans les universités et collèges de l'Ontario, sur les meilleures pratiques pour les protocoles sur les frais afférents, ainsi que d'élaborer sur les problèmes auxquels font face les étudiantes et étudiants depuis la dernière campagne « Non aux frais injustes »; et

Il est de plus résolu de créer du matériel pour accompagner la nouvelle campagne afin de renseigner les membres sur le meilleur moyen de communiquer des rapports et d'éliminer les frais afférents à l'échelle locale; et

Il est de plus résolu de présenter les résultats au ministre de la Formation et des Collèges et Universités, et de poursuivre la tenue de réunions avec le MFCU au besoin en ce qui concerne ce sujet et d'autres.

2013/08:040 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:039 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:039 RENVOYÉE

2013/08:041 MOTION

Section 49/Section 94

Attendu que le but ultime de la Fédération est, en partie, d'obtenir un système d'éducation postsecondaire qui est accessible à toutes et à tous; et

Attendu qu'une méthode en vue de rendre les collèges et universités plus accessibles est le recours à des initiatives spéciales de lutte contre le stress; et

Attendu qu'actuellement au moins 10 universités en Ontario ont une forme quelconque de relâche en automne, afin d'offrir une période de repos nécessaire; et

Attendu que de nombreux collèges comme le Collège George Brown et le Collège Sheridan, entre autres, offrent une semaine de relâche en automne; et

Attendu qu'un rapport produit en 2010, par le bureau du vice-recteur, étudiantes et étudiants et registraire de l'Université de Windsor, démontre que 92 pour cent des étudiantes et étudiants sondés appuient une semaine de relâche en automne aux fins de « santé personnelle et de bien-être »; et

Attendu que 80 pour cent des étudiantes et étudiants sondés dans le cadre de l'étude croient que la semaine du congé de l'Action de grâce est la période idéale pour cette relâche; et

Attendu que 59 pour cent des professeures et professeurs sondés appuient le maintien d'une semaine de relâche en automne; et

Attendu que des tendances semblables pourraient exister partout en Ontario; par conséquent,

Il est résolu d'effectuer une recherche sur une semaine de relâche pendant la session d'automne afin de déterminer la meilleure stratégie pour favoriser la santé personnelle et le bien-être sur les campus; et

Il est de plus résolu d'intégrer cette recherche dans toutes les stratégies ou campagnes plus vastes.

2013/08:042 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:041 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:041 RENVOYÉE

2013/08:043 MOTION

Section 49/Section 94

Attendu que le but ultime de la Fédération est, en partie, d'obtenir « ... un système d'éducation postsecondaire qui est accessible à toutes et à tous... [et qui reconnaît] la légitimité de la représentation étudiante »; et

Attendu que l'élimination de tous les frais d'utilisation et, par conséquent, des obstacles les plus importants à l'accès à l'éducation est un objectif pour lequel il faut œuvrer et lutter, ce qui favoriserait, en partie, la réalisation de notre but ultime collectif; et

Attendu que les étudiantes et étudiants étrangers paient des frais de scolarité exorbitants, lesquels sont dérèglementés et augmentent radicalement d'une année à l'autre, partout en Ontario; et

Attendu que les étudiantes et étudiants étrangers continuent à avoir peu ou pas d'accès au financement du gouvernement ou de l'établissement, telles que les bourses ou les autres formes d'aide financière; et

Attendu que les coûts des soins de santé les plus fondamentaux sont exorbitants et représentent des frais considérables en plus des frais de scolarité déjà intolérables; et

Attendu qu'une étude commandée par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada, rédigée par Roslyn Kunin & Associates, Inc., estime que les étudiantes et étudiants étrangers contribuent 1,8 milliard de dollars au PIB; et

Attendu qu'une estimation approximative du coût de la prestation de l'Assurance-santé à tous les étudiants et étudiantes étrangers en Ontario, selon une contribution de 800 dollars par étudiante ou étudiant, coûterait environ 68 millions de dollars; et

Attendu que les options autres que l'Assurance-santé sont souvent inférieures et ne sont pas des équivalents réels; et

Attendu qu'une couverture équivalant à l'Assurance-santé contrôlée par les étudiantes et étudiants en conjonction avec la couverture étendue actuelle pourrait être une solution temporaire à ce problème; par conséquent,

Il est résolu de relancer la campagne de l'« Assurance-santé pour les étudiantes et étudiants étrangers »; et

Il est de plus résolu d'effectuer ou de compiler des recherches sur les équivalents de l'Assurance-santé dans différents établissements d'enseignement postsecondaire en Ontario, pour comparer la qualité de leur couverture; et

Il est de plus résolu de mettre à jour l'information de toutes les trousse d'outils et de tout le matériel qui sont associés à la campagne de l'Assurance-santé pour les étudiantes et étudiants étrangers; et

Il est de plus résolu de faire enquête sur les régimes équivalents à l'Assurance-santé de l'Ontario qui sont offerts par les étudiantes et étudiants et d'en faire la promotion.

2013/08:044 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:043 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:043 RENVOYÉE

2013/08:045 MOTION

Section 49/Section 94

Attendu que le 18^e Festival mondial de la jeunesse et des étudiants se tiendra en Équateur du 7 au 13 décembre 2013; et

Attendu que le Festival mondial de la jeunesse et des étudiants rassemblera quelque 20 000 étudiantes et étudiants et jeunes de plus de 100 pays afin d'œuvrer à la mise en œuvre d'un ordre du jour socialement progressif à l'échelle mondiale et de continuer d'œuvrer pour « la paix, la solidarité et la transformation sociale »; et

Attendu que de nombreuses organisations nationales, provinciales et locales appuient la délégation canadienne au Festival mondial de la jeunesse et des étudiants; et

Attendu que la lutte étudiante pour une éducation accessible est devenue de plus en plus acharnée dans la région des Amériques et que l'Organisation caribéenne et latino-américaine des étudiantes et étudiants (OCLAE) est l'un des principaux organisateurs du festival; et

Attendu que la Fédération a appuyé la délégation canadienne dans le passé et a envoyé des représentantes et représentants au 17^e Festival en Afrique du Sud; et

Attendu qu'il est important d'avoir une délégation canadienne représentative qui n'est pas limitée en raison d'un manque de ressources; par conséquent,

Il est résolu d'appuyer le Festival mondial de la jeunesse et des étudiants; et

Il est de plus résolu de faire un don de 1 000 \$ au fonds commémoratif Marty Skupp afin d'appuyer la délégation canadienne; et

Il est de plus résolu de commanditer les déléguées et délégués de la Fédération pour qu'ils puissent assister au 18^e Festival mondial de la jeunesse et des étudiants; et

Il est de plus résolu de distribuer du matériel d'information aux sections locales afin d'encourager leur participation.

2013/08:046 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/01:045 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:045 RENVOYÉE

2013/08:047 MOTION

Section 49/Section 94

Attendu que le but ultime de la Fédération est, en partie, d'obtenir « ... un système d'éducation postsecondaire qui est accessible à toutes et à tous... [et qui reconnaît] la légitimité de la représentation étudiante »; et

Attendu que l'élimination de tous les frais d'utilisation et, par conséquent, des obstacles les plus importants à l'accès à l'éducation est un objectif pour lequel il faut œuvrer et lutter, ce qui favoriserait, en partie, la réalisation de notre but ultime collectif; et

Attendu que pour l'année 2013-2014, les étudiantes et étudiants canadiens des cycles supérieurs en Ontario ont payé, en moyenne, au-delà de 6 700 \$ par année en frais de scolarité, et les étudiantes et étudiants étrangers de premier cycle ont payé, en moyenne, au-delà de 20 000 \$ par année; et

Attendu que pour l'année 2013-2014, les étudiantes et étudiants canadiens des cycles supérieurs en Ontario ont payé, en moyenne, au-delà de 7 000 \$ par année en frais de scolarité, et les étudiantes et étudiants étrangers des cycles supérieurs ont payé, en moyenne, au-delà 20,000 \$ par année; et

Attendu que le gouvernement de l'Ontario a publié un nouveau cadre pour les hausses des frais de scolarité, lequel continue d'exercer des pressions pour des hausses de trois à cinq pour cent; et

Attendu que la mobilisation de masse est un pilier clé et un outil efficace de la Fédération et des sections locales, et que faciliter la mobilisation de masse est essentielle à l'engagement des étudiantes et étudiants et du grand public au regard des questions qui touchent les étudiantes et étudiants; et

Attendu qu'une « semaine d'action » facilitée par la Fédération et planifiée de façon décentralisée serait efficace pour encourager les étudiantes et étudiants de toutes les sections locales à participer de nouvelles façons; par conséquent,

Il est résolu de tenir une « semaine d'action » durant la session d'automne; et

Il est de plus résolu que les sections locales coordonnent la « semaine d'action »; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à organiser des actions adaptées à leur campus tout au long de la semaine; et

Il est de plus résolu de produire du matériel pour les sections locales afin de faciliter la « semaine d'action »; et

Il est de plus résolu de faire en sorte que l'objectif de cette « semaine d'action » soit d'engager les étudiantes et étudiants et le grand public et de les renseigner sur les enjeux étudiants.

2013/08:048 MOTION DE RENVOI
Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:047 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:047 RENVOYÉE

2013/08:049 MOTION DE MODIFICATION DES POLITIQUES DE FONCTIONNEMENT
Section 19/Section 94

Attendu que les politiques de fonctionnement sur les campagnes ont maintenant presque vingt ans; et

Attendu que les politiques actuelles ne servent pas adéquatement la Fédération dans l'espace numérique en évolution constante ni ne servent l'engagement de ses membres dans ce domaine; et

Attendu que la Fédération soutient les pratiques de licence et de publication « libre-droit »; par conséquent,

Il est résolu d'abroger les politiques de fonctionnement sur les campagnes, et de les remplacer par le texte suivant :

CAMPAGNES ET MATÉRIEL

Principe

Les campagnes de la Fédération sont conçues pour être utilisées pendant plus d'une année scolaire et doivent présenter une souplesse d'utilisation au sein du contexte continuellement changeant de notre secteur.

Les campagnes tentent de représenter le mieux possible les idéaux des membres et sont favorisées principalement par l'entremise du Comité des campagnes de la plénière des assemblées générales de la Fédération ou découlent du travail des groupes modulaires, des caucus et des sections locales de la Fédération.

Dans la mesure du possible et lorsqu'elles sont favorables aux objectifs de la Fédération, les campagnes sont conçues en collaboration avec les partenaires de coalition.

Distribution

Tout le matériel de campagne de la Fédération est distribué, en quantités approuvées par le Comité des campagnes de la plénière, à toutes les sections locales. Si la campagne est urgente ou si les délais empêchent le Comité des campagnes de prendre une décision, celle-ci sera prise par le Comité exécutif de la Fédération.

Tout le matériel imprimé doit être offert aux sections locales sous format électronique au plus tard quatre (4) semaines après qu'elles en aient fait la demande.

À la demande de l'un des groupes suivants, le matériel de la Fédération peut être distribué gratuitement à ces groupes, dans une quantité déterminée par le Comité exécutif :

- un partenaire de coalition
- un groupe ou conseil étudiant d'une école secondaire
- un membre éventuel

Le matériel de campagne de la Fédération peut être distribué au gouvernement et aux agences gouvernementales moyennant un coût équivalant à trois cent (300) pour cent du coût de production.

Le matériel de la Fédération peut être distribué à un autre groupe qui en fait la demande, au coût et dans une quantité que détermine le Comité exécutif.

Règlements pour le matériel de campagne

Toute publication, correspondance ou autre document de la Fédération doit être imprimé recto-verso et relié dans un cartable de façon à pouvoir les retirer sans difficulté pour fins de recyclage.

Autant que possible, seul du papier recyclé de haute qualité, désencré et non blanchi sert à produire le matériel de campagne.

Seules les licences « libre-droit », telles Creative Commons ou autres licences semblables, sont utilisées pour la création et la production du matériel de campagne de la Fédération, y compris, entre autres, les affiches, les info-fiches et tous les outils de campagne connexes. De telles licences doivent contenir une mention de la source, être utilisées à des fins strictement non commerciales et partagées par le biais de licences équivalentes si des dérivés de l'œuvre sont créés.

La Fédération s'oppose aux propos qui soutiennent ou maintiennent l'oppression ou la discrimination dans le matériel de campagne ou de pression de la Fédération.

Tout le matériel de campagne de la Fédération utilise des termes qui s'appliquent au féminin et au masculin et prévoit une politique d'action positive dans ses propos liés aux pronoms sexospécifiques.

La Fédération s'assure que tout le matériel de campagne produit par la Fédération et par ses filiales est offert dans un format bilingue.

La Fédération n'utilise aucun acronyme dans ses documents de campagne écrits sauf si ces acronymes y sont expliqués clairement.

2013/08:050 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:049 au Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2013/08:049 RENVOYÉE

2013/08:051 MOTION DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS

Section 19/Section 94

Il est résolu de modifier le Règlement IV pour y ajouter ce qui suit :

Format de présentation des politiques

Les motions relatives aux politiques de fonctionnement et aux politiques sur les questions d'intérêt doivent :

- contenir une justification claire et la motivation pour l'ajout de la politique ou la modification proposée; et
- être accompagnées d'un document secondaire qui sera distribué aux sections locales pour expliquer, de manière détaillée et exacte, la modification de politique proposée, s'il y a lieu.

Les motions relatives aux questions d'intérêt doivent présenter clairement, dans le texte de la politique, un préambule, une section formulant le soutien et une section formulant l'opposition.

2013/08:052 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:051 au Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2013/08:051 RENVOYÉE

2013/08:053 MOTION DE MODIFICATION DES POLITIQUES SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT

Section 41/Section 94

Attendu que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants représente des centaines de milliers d'étudiantes et d'étudiants dans tout le pays et s'efforce de défendre leurs droits et intérêts; et

Attendu que bon nombre d'étudiantes et d'étudiants ont des connaissances limitées ou nulles des contrats, des cartes de crédit, de l'intérêt, et de leurs effets possiblement néfastes; et

Attendu que bon nombre d'étudiantes et d'étudiants ploient déjà sous le poids d'un lourd endettement dû au coût de l'éducation postsecondaire; et

Attendu que les entreprises comme les sociétés émettrices de cartes de crédit exploitent les étudiantes et étudiants lorsqu'elles font la promotion et la distribution de cartes de crédit, et cherchent à les persuader de signer un contrat sur place, souvent à l'aide de cadeaux promotionnels; et

Attendu que ces contrats peuvent causer des dommages à court ou à long terme aux étudiantes et étudiants; par conséquent,

Il est résolu de modifier la politique relative aux questions d'intérêt intitulée « Politique économique » pour ajouter ce qui suit à la section « La Fédération s'oppose à ce qui suit » :

- la présence de sociétés émettrices de cartes de crédit sur les campus des collèges et universités qui encouragent les étudiantes et étudiants à signer des contrats sur place.

2013/08:054 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:053 au Comité d'élaboration et de révision des politiques.

ADOPTÉE

2013/08:053 RENVOYÉE

2013/08:055 MOTION

Section 84/Section 94

Attendu que le modèle de licence proposé aux établissements d'enseignement prévoit des dispositions discutables qui sont à la fois régressives et abusives et

qui minent considérablement le partage du savoir au sein de la communauté universitaire; et

Attendu que les ententes proposées par Access Copyright jettent les bases d'un régime de droits d'auteur déraisonnable qui aurait pour conséquence d'imposer des frais considérables aux étudiantes et étudiants; et

Attendu que l'Université York a décidé de ne pas signer l'entente de licence avec Access Copyright qui avait été négociée avec l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), citant l'engagement pris par l'Université York d'assurer l'accès au matériel protégé par un droit d'auteur à des fins d'études et de recherches moyennant le paiement de droits appropriés aux auteurs et aux éditeurs; et

Attendu qu'Access Copyright a intenté une poursuite contre l'Université York, l'accusant de violation de droits d'auteur; et

Attendu que l'Université de Toronto et l'Université de Western Ontario ont fait savoir qu'elles ne comptent pas renouveler leur entente de licence actuellement en vigueur avec Access Copyright, et qu'elles souhaitent négocier avec Access Copyright une nouvelle entente moins coûteuse; par conséquent,

Il est résolu d'envoyer une lettre de soutien à l'Université York et aux sections locales de l'Université York pour les appuyer dans leur lutte contre Access Copyright et leur réitérer l'engagement à l'égard de l'utilisation équitable et de l'accès au matériel didactique par les étudiantes et étudiants; et

Il est de plus résolu d'appuyer la décision de l'Université de Toronto et de l'Université de Western Ontario de ne pas renouveler leur entente de licence en vigueur avec Access Copyright; et

Il est de plus résolu d'encourager l'Université de Toronto et l'Université de Western Ontario de rompre tout lien avec Access Copyright.

2013/08:056 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:055 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:055 RENVOYÉE

2013/08:057 MOTION

Section 24/Section 94

Attendu que le salaire minimum est gelé depuis 2010; et

Attendu que l'inflation a fait en sorte que depuis cette date les revenus minimums ont baissé jusqu'à 19 pour cent au-dessous du seuil de la pauvreté; et

Attendu que les étudiantes et étudiants du niveau postsecondaire sont touchés de manière disproportionnée par les emplois au salaire minimum et sont souvent obligés d'accepter ces emplois afin de composer avec les frais de scolarité et le coût de la vie qui montent en flèche; et

Attendu qu'une campagne provinciale pour l'augmentation du salaire minimum a été lancée le 21 mars 2013 par l'Association Community Organizations for Reform Now (ACORN), Freedom 90, le Mennonite New Life Centre, l'Ontario

Coalition Against Poverty (OCAP), la Campagne Ontario 2000, Parkdale Community Legal Services, Put Food in the Budget, Social Planning Toronto, Conseil du travail de Toronto et de la région de York et le Centre d'action des travailleurs; et

Attendu que la campagne a obtenu jusqu'ici le soutien de communautés partout en Ontario et a donné lieu à des actions et des manifestations originales; et

Attendu que la campagne revendique un salaire minimum de 14 \$ en 2013 afin de hausser les travailleuses et travailleurs et leur famille de dix pour cent au-dessus du seuil de la pauvreté, et d'obtenir un engagement pour des rajustements annuels fondés sur le coût de la vie; par conséquent,

Il est résolu d'appuyer la campagne d'ACORN et de ses partenaires afin de hausser le salaire minimum à 14 \$ en 2013; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à appuyer la campagne pour le salaire minimum et de renseigner les membres sur les questions relatives au salaire minimum et au travail précaire, et sur la campagne actuelle pour l'augmentation du salaire minimum; et

Il est de plus résolu de faire un don de 500 \$ pour appuyer la campagne.

2013/08:058 MOTION DE RENVOI
Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:057 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:057 RENVOYÉE

2013/08:059 MOTION
Section 54/Section 94

Attendu que les établissements d'enseignement postsecondaire ont connu des hausses d'inscriptions sans hausse proportionnelle du nombre de places; et

Attendu que le manque d'espace est un problème qui ne cesse de toucher nos membres, dont le manque d'espaces gérés par la population étudiante, le manque d'endroits pour étudier, pour se détendre, pour s'organiser, y compris le manque d'espaces accessibles; et

Attendu que les syndicats étudiants n'ont pas tous un bâtiment ou un centre étudiant qu'ils détiennent ou gèrent de façon autonome; et

Attendu que les espaces gérés par la population étudiante sont difficiles à acquérir et à maintenir; et

Attendu que la responsabilité de financer les initiatives pour obtenir des espaces a été refilée aux étudiantes et étudiants; et

Attendu que les espaces sur le campus sont soumis à une privatisation croissante; et

Attendu que les nouveaux plans d'aménagement des campus ne prévoient plus d'espaces étudiants; et

Attendu que la participation des syndicats étudiants a été réduite par l'administration en ce qui concerne les projets relatifs aux espaces étudiants; et

Attendu que l'administration a remis en question la revendication d'un plus grand nombre d'espaces étudiants en exigeant une quantité considérable de données concrètes et de comparaisons à d'autres établissements en Ontario; et

Attendu qu'un groupe de travail sur les espaces étudiants fournirait aux sections locales des ressources qui leur permettraient d'organiser, de faire de la recherche, d'obtenir un soutien à long terme sur les questions liées aux espaces étudiants, et de faire pression sur l'administration de l'université et sur le gouvernement provincial; par conséquent,

Il est résolu de créer un groupe de travail sur les espaces étudiants.

2013/08:060 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:059 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:059 RENVOYÉE

2013/08:061 MOTION

Section 94/Section 24

Attendu que, sous la direction du premier ministre Stephen Harper, les décisions en matière de politiques et de financement du gouvernement fédéral ont miné la recherche publique, la science et l'accès public au savoir; et

Attendu que le musellement des scientifiques fédéraux, les compressions et la privatisation de Bibliothèques et Archives Canada, la réaffectation de bourses fédérales de la recherche motivée par la curiosité à la recherche à but lucratif, le retrait du financement de travaux et d'installations de recherche « qui dérangent » le gouvernement sur le plan politique, et la promotion de l'influence de l'entreprise privée sur les universités et la recherche universitaire nuisent terriblement à l'enseignement et à la recherche au niveau postsecondaire, en plus de représenter un affront direct à une société ouverte et éclairée; et

Attendu que des étudiantes et étudiants, des professeures et professeurs et d'autres alliés coordonnent actuellement une opposition à ces décisions politiques et financières du gouvernement fédéral, et ils proposeront des solutions de rechange visant à assurer un financement public adéquat et libre de la science et de la recherche, ainsi qu'un accès public au savoir et aux résultats de recherche; et

Attendu que la section locale 94, avec l'appui des sections locales 78 et 41 ainsi que d'autres partenaires de la coalition, planifie une foire et une manifestation « Libérez la science » à Ottawa en septembre pour sensibiliser la population à ces enjeux; par conséquent,

Il est résolu d'appuyer la campagne « Libérez la science »; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à assister à la foire et manifestation « Libérez la science » à Ottawa en septembre ou encore d'organiser leur propre événement de sensibilisation au musellement des scientifiques fédéraux, aux compressions et à la privatisation de Bibliothèques et Archives Canada, à la réaffectation de bourses fédérales de la recherche motivée par la curiosité à la recherche à but lucratif, au retrait du financement de travaux

et d'installations de recherche « qui dérangent » sur le plan politique, et à la promotion de l'influence de l'entreprise privée sur les universités et sur la recherche universitaire; et

Il est de plus résolu de contribuer un montant de 2 000 \$ à la préparation d'un document résumant les présentations à la foire « Libérez la science ».

2013/08:062 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:061 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:061 RENVOYÉE

2013/08:063 MOTION DE MODIFICATION DES POLITIQUES SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT

Section 94/Section 24

Attendu que la politique de la Fédération sur les questions de santé n'a pas été mise à jour depuis 1998; et

Attendu que les questions de santé sont de nature complexe et que les administrations des universités et des collèges ont la responsabilité de fournir à l'ensemble des étudiantes et étudiants les ressources et l'infrastructure nécessaires pour répondre à un large éventail de besoins; et

Attendu que la politique de la Fédération sur les questions de santé est muette sur la santé mentale; et

Attendu qu'un nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants indiquent que les frais de scolarité et l'endettement étudiant nuisent à leur état de santé mentale; et

Attendu que la politique de la Fédération sur les questions de santé doit refléter la réalité actuelle des étudiantes et étudiants en ce qui concerne la santé; par conséquent,

Il est résolu de modifier la politique de la Fédération sur les questions de santé pour qu'elle soit rédigée comme suit :

QUESTIONS DE SANTÉ

La Fédération est favorable à l'inclusion des étudiantes et étudiants en médecine, en sciences infirmières et en dentisterie dans la définition de « GROUPE À RISQUE » de l'Assurance-santé de l'Ontario (OHIP) au même titre que les praticiennes et praticiens dans leurs professions respectives.

La Fédération appuie les étudiantes et étudiants, les employées et employés ainsi que les professeures et professeurs atteints du sida ou vivant avec le VIH qui choisissent de demeurer dans un cadre universitaire. La Fédération incite les administrations des universités et des collèges à établir une politique globale sur le sida, laquelle reconnaît la discrimination dont les personnes atteintes sont victimes et prévoit des mesures pour contrer cette discrimination.

La Fédération appuie l'aménagement et le maintien d'espaces sûrs sur les campus. La Fédération incite les administrations des universités et des collèges à assumer leur responsabilité d'assurer des espaces de travail et d'étude sûrs pour l'ensemble de leurs étudiantes et étudiants qui utilisent les

laboratoires, les bureaux, les salles de classe, les bibliothèques et les espaces communs de leur établissement.

La Fédération soutient une offre de services de santé mentale gratuits et accessibles sur les campus. La Fédération incite les administrations des universités et des collèges à élaborer et à appliquer une politique pour protéger les étudiantes et étudiants contre les poursuites universitaires et non universitaires découlant de questions de santé mentale.

La Fédération appuie le droit des étudiantes et étudiants de travailler et d'étudier dans un environnement universitaire libre de violence, d'intimidation et de harcèlement.

La Fédération appuie la création et le maintien dans les universités de l'Ontario de programmes de sage-femme conférant des grades. La Fédération soutient l'autonomie des programmes de formation de sages-femmes ainsi que de la profession.

La Fédération soutient et encourage toutes les initiatives d'associations membres visant à encourager les rapports sexuels protégés et une sexualité saine sur les campus, et à soutenir des choix éclairés en matière de santé sexuelle et de santé reproductive.

La Fédération s'oppose à la discrimination envers les personnes qui sont systématiquement opprimées dans toutes les formes de recherche médicale.

2013/08:064 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:063 au Comité d'élaboration et de révision des politiques.

ADOPTÉE

2013/08:063 RENVOYÉE

2013/08:065 MOTION D'ADOPTION D'UNE POLITIQUE SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT

Section 47/Section 94

Attendu que la Fédération s'est dotée d'une politique sur les « Codes de conduite non liée à la scolarité »; et

Attendu que la Fédération n'a pas de politique sur les « Codes de conduite liée à la scolarité »; et

Attendu qu'un code de conduite liée à la scolarité pourrait être utilisé abusivement par l'administration d'un collège ou d'une université pour restreindre ou limiter les droits des étudiantes et étudiants; par conséquent,

Il est résolu d'adopter la politique « Codes de conduite liée à la scolarité » suivante.

CODES DE CONDUITE LIÉE À LA SCOLARITÉ

Préambule

Les codes de conduite liée à la scolarité sont des documents officiels et accessibles au public, qui indiquent les comportements attendus et les règlements que les étudiantes et étudiants inscrits dans un établissement devraient ou doivent respecter. Ils fournissent des exemples d'écarts de conduite et décrivent les étapes que les autorités appropriées devraient ou doivent observer dans de tels cas.

La Fédération reconnaît l'importance d'un code de conduite juste, transparent et clair, qui vise à assurer la protection et la sécurité de tous les étudiants et étudiantes inscrits dans un établissement postsecondaire. Il est aussi essentiel que les codes de conduite des établissements décrivent clairement et en détail les procédures d'application des sanctions ou des mesures disciplinaires, lorsqu'elles sont jugées nécessaires et appropriées. Dans tous les cas où des mesures disciplinaires sont jugées nécessaires, les personnes impliquées devraient avoir eu droit à l'application régulière du code et à une instruction impartiale.

La Fédération reconnaît que, comme pour la plupart des codes de conduite étudiante, la résolution informelle et paisible des conflits et incidents est préférable, dans la mesure du possible. Le but ultime d'un code de conduite étudiante est de fournir une norme de comportements que la communauté du collège ou de l'université doit observer. Il sert aussi à fournir un cadre officiel aux procédures de résolution de conflits ou d'incidents et, quand cela est absolument nécessaire, à recommander des mesures disciplinaires lorsque le processus informel a échoué ou est impossible.

La Fédération se sentirait très concernée si une étudiante ou un étudiant se voyait imposer une sanction découlant d'une interprétation d'un code de conduite sans avoir eu droit à l'application régulière de ce code, ou se voyait imposer une sanction qui ne correspond pas à la nature ni à la gravité de l'infraction.

Politique

La Fédération appuie les codes de conduite étudiante qui :

- respectent explicitement le droit d'assemblée ou de manifestation pacifique et le droit à la liberté d'expression;
- encouragent la résolution informelle des conflits;
- servent à protéger la sécurité personnelle de tous les étudiants et étudiantes inscrits à l'établissement couvert par le code;
- fournissent des directives claires et explicites sur les moyens pour une étudiante ou un étudiant de déposer une plainte;
- fournissent des directives claires et explicites sur l'application régulière du code lorsqu'une étudiante ou un étudiant fait l'objet d'une enquête ou est accusé d'avoir commis une infraction au code;
- décrivent les sanctions qui sont appropriées à l'infraction lorsque l'étudiante ou l'étudiant est jugé coupable; et
- interprètent le code de conduite d'une façon qui n'est pas discriminatoire en raison du sexe, de la race, de l'origine ethnique, de la religion, du statut socioéconomique ou de l'orientation sexuelle; bref, toutes les étudiantes et tous les étudiants sont assujettis également au code.

La Fédération s'oppose aux codes de conduite étudiante qui :

- sont utilisés pour intimider ou censurer les étudiantes et étudiants, ou pour les punir sans raison valable;
- ne sont pas appliqués de façon régulière, ou sont utilisés d'une façon abusive qui supprime ou limite le droit à l'application régulière du code;
- sont appliqués d'une façon discriminatoire ou préférentielle envers un ou des étudiants ou étudiantes sur le campus, à l'avantage ou au détriment des autres;

- ne sont pas accessibles au public ou en ligne, ou pourraient être considérés comme des « Codes de conduite non liée à la scolarité » selon la politique de la Fédération à ce sujet;
- sont utilisés pour punir des étudiantes et des étudiants plutôt que pour protéger leurs droits;
- sont utilisés dans le but de protéger exclusivement les membres de l'administration ou du personnel, au détriment des étudiantes et étudiants;
- contreviennent aux lois du Canada, ou sont utilisés d'une manière telle que leur application par les autorités institutionnelles enfreint les lois du Canada.

2013/08:066 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:065 au Comité d'élaboration et de révision des politiques.

ADOPTÉE

2013/08:065 RENVOYÉE

2013/08:067 MOTION DE MODIFICATION DES POLITIQUES SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT

Section 78/Section 94

Attendu que les étudiantes et étudiants devraient avoir le droit, dans toutes leurs interactions avec leur établissement postsecondaire, d'être dénommés selon leur préférence; et

Attendu que les retombées potentielles des relations mal encadrées entre une étudiante ou un étudiant et leur directrice ou directeur doivent être décrites dans cette politique; et

Attendu qu'une section intitulée « Santé et sécurité » renforcerait la politique sur les « Étudiantes et étudiants des 2^e et 3^e cycles » de la Fédération; par conséquent,

Il est résolu de modifier le paragraphe 1 de la politique « Étudiantes et étudiants des 2^e et 3^e cycles » de la Fédération pour qu'il soit rédigé comme suit :

La Fédération appuie le droit des étudiantes et étudiants d'exiger l'utilisation d'une terminologie sans distinction de sexe sur leurs diplômes ou certificats, dans les listes de cours et dans toutes les communications officielles.

Il est de plus résolu de modifier le préambule du paragraphe 6, intitulé « Les rapports entre les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs et leur directrice ou directeur de recherche ou de thèse », pour qu'il soit rédigé comme suit :

Les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs ont souvent des rapports de dépendance avec les membres du corps professoral qui les encadrent ou qui leur procurent de l'aide financière pendant leurs études. Si des conflits surviennent, l'étudiante ou l'étudiant risque de se retrouver dans une position vulnérable et leur statut scolaire et leur situation financière pourraient être compromis. L'influence que peut avoir des rapports mal encadrés entre une directrice ou un directeur et une étudiante ou un étudiant des cycles supérieurs sur la carrière et les études de cette dernière ou de ce dernier peut aller jusqu'à l'isolement de la communauté universitaire, à l'entrave de

la progression scolaire ainsi qu'à une absence d'encadrement, ouvrant la porte à de l'intimidation et au harcèlement. De plus, les travaux et les bourses de recherche de l'étudiante ou de l'étudiant peuvent être compromis si sa directrice ou son directeur quitte l'établissement d'enseignement auquel elle ou il est inscrit.

Il est de plus résolu de modifier le paragraphe 9, intitulé « Questions d'intérêt pour les assistantes et assistants à l'enseignement », pour qu'il soit rédigé comme suit :

La Fédération appuie la pratique de payer les assistantes et assistants à l'enseignement et les correctrices et correcteurs pour toutes les heures travaillées à la même échelle que celle en vigueur dans l'établissement d'enseignement pour le même travail.

Il est de plus résolu d'ajouter la section suivante à la politique :

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Politique

La Fédération reconnaît que l'établissement a la responsabilité de fournir de l'encadrement, des renseignements et des directives adéquats aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs quant aux mesures qu'ils peuvent prendre pour assurer leur santé et leur sécurité pendant qu'ils travaillent dans les laboratoires et les bureaux du campus, ou hors campus, à poursuivre leurs recherches ou à terminer leur programme de maîtrise ou de doctorat.

La Fédération appuie le droit des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs de poursuivre leurs études dans un environnement universitaire libre de violence, d'intimidation et de harcèlement.

La Fédération appuie le droit des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs de refuser des conditions de travail dangereuses. Les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs ne doivent pas être pénalisés, sanctionnés ou autrement menacés de quelque façon que ce soit s'ils décident de se prévaloir de ce droit.

2013/08:068 MOTION DE RENVOI
Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:067 au Comité d'élaboration et de révision des politiques.

ADOPTÉE

2013/08:067 RENVOYÉE

2013/08:069 MOTION
Section 99/Section 94

Attendu que les travailleuses, les travailleurs, les étudiantes et les étudiants de l'Ontario doivent se trouver deux ou trois emplois mal rémunérés pour assurer leur subsistance ou pour gérer les hausses incessantes des frais de scolarité; et

Attendu que le salaire minimum a été gelé à 10,25 \$ pour trois ans; et

Attendu que les revenus provenant d'un salaire minimum sont inférieurs de 19 pour cent au seuil de la pauvreté; et

Attendu que le salaire minimum devrait être calculé sur une semaine de travail de 35 heures; et

Attendu que quatre autres provinces et territoires ont adopté des politiques qui mettent annuellement le salaire minimum à niveau avec le coût de la vie; par conséquent,

Il est résolu d'écrire une lettre à la première ministre Wynne et au ministre Yasir Naqvi pour demander une augmentation immédiate du salaire minimum à 14 \$ (10 pour cent au-dessus du seuil de la pauvreté) et une mise à niveau annuelle avec le coût de la vie; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres similaires.

2013/08:070 MOTION DE RENVOI
Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:069 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:069 RENVOYÉE

2013/08:071 MOTION
Section 99/Section 94

Attendu que la région du Grand Toronto et de Hamilton (RGTH) perd annuellement plus de six milliards de dollars en revenus en raison des engorgements routiers; et

Attendu que Metrolinx, dans son grand projet (The Big Move), prévoit investir 50 milliards de dollars sur 25 ans dans les infrastructures de transport; et

Attendu que Metrolinx a proposé de nouveaux mécanismes de financement pour générer des revenus de deux milliards de dollars par année pour financer le Grand projet, incluant une augmentation d'un pour cent de la TVH, un prélèvement sur les stationnements, une taxe de cinq pour cent sur l'essence et une augmentation de 15 pour cent des droits d'aménagement; et

Attendu que les taxes régressives proposées pour le financement du Grand projet touchent de façon disproportionnée les foyers à faible revenu; par conséquent,

Il est résolu d'appuyer les mécanismes de financement suivants pour soutenir le développement des infrastructures de transport public : impôt sur les bénéfices, droits d'aménagement, impôt sur le revenu, récupération de la plus-value et charges sociales; et

Il est de plus résolu de s'opposer aux mécanismes de financement suivants : taxe sur les carburants et l'essence, péages routiers, impôt foncier, taxe de vente, frais sur le kilométrage parcouru et augmentation des tarifs des transports en commun; et

Il est de plus résolu d'écrire une lettre au ministre Glen Murray pour lui décrire les mécanismes de financement que la Fédération appuie ou condamne; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres similaires.

2013/08:072 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:071 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:071 RENVOYÉE

2013/08:073 MOTION

Section 99/Section 94

Attendu que la Fédération entreprend des campagnes durant les élections provinciales afin d'amener les partis à adopter des politiques favorables aux étudiantes et étudiants et pour encourager ces derniers à aller voter; et

Attendu qu'en cas de gouvernement minoritaire, les élections sont imprévisibles et peuvent être déclenchées à tout moment; et

Attendu que les élections partielles seraient aussi une bonne occasion pour la Fédération d'entreprendre des campagnes pour amener les étudiants à voter et pour sensibiliser les communautés aux préoccupations étudiantes; et

Attendu que les budgets sont des documents politiques et qu'ils devraient refléter le travail que nous accomplissons; et

Attendu que des fonds prévus nous aideraient à avoir des ressources prêtes pour lancer des campagnes électorales à tout moment; par conséquent,

Il est résolu de créer un fonds de réserve consacré aux campagnes électorales provinciales générales et partielles; et

Il est de plus résolu de viser un montant de 100 000 \$ à mettre dans ce fonds de réserve pour les élections.

2013/08:074 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:073 au Comité du budget.

ADOPTÉE

2013/08:073 RENVOYÉE

2013/08:075 MOTION

Section 99/Section 94

Attendu que les échéances actuelles de paiement des frais de scolarité arrivent avant l'obtention des versements du RAFEO pour les étudiantes et étudiants qui en ont fait la demande; et

Attendu que les établissements pénalisent les étudiantes et étudiants avec des taux d'intérêt et des frais de report de paiements élevés pour ceux qui ne peuvent payer immédiatement les frais de scolarité élevés; et

Attendu que certains établissements demandent que les frais de scolarité de l'année entière soient payés au début de la session d'automne, alors que les versements du RAFEO ne continuent qu'en janvier; par conséquent,

Il est résolu d'écrire au ministre Duguid pour lui demander d'harmoniser les échéances de paiement des frais de scolarité avec les versements du RAFEO,

de faire en sorte que les frais de scolarité ne puissent être facturés que pour une session à la fois, et d'interdire aux établissements d'imposer des frais d'intérêts pour les paiements non réglés; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres similaires; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à faire connaître les politiques de leur établissement concernant la facturation des frais de scolarité.

2013/08:076 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:075 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:075 RENVOYÉE

2013/08:077 MOTION

Section 99/Section 94

Attendu qu'une réforme est nécessaire pour que les résultats des élections reflètent mieux la volonté de l'électorat et pour diminuer les obstacles systématiques qui empêchent les gens de voter; et

Attendu que les résidentes et résidents permanents sont des contribuables, qu'ils contribuent de façon importante au développement de la ville, mais qu'ils n'ont pas le droit de voter; et

Attendu que le mode de scrutin préférentiel est une forme d'élection municipale qui assure que le gagnant a l'appui de la moitié des électeurs et électrices; et

Attendu que les règles électorales municipales sont de compétence provinciale; et

Attendu que la ville de Toronto a voté pour mettre en place le mode de scrutin préférentiel et pour permettre aux résidentes et résidents permanents de voter aux prochaines élections municipales; par conséquent,

Il est résolu d'écrire à la première ministre Wynne pour lui demander de modifier la réglementation provinciale afin d'autoriser les municipalités qui le désirent à mettre en place le mode de scrutin préférentiel et à permettre aux résidentes et résidents permanents de voter; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres similaires.

2013/08:078 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:077 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:077 RENVOYÉE

2013/08:079 MOTION DE MODIFICATION DES POLITIQUES SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT

Section 78/Section 94

Attendu qu'en septembre 2012, la ville d'Ottawa a tenté de faire en sorte que les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs n'aient plus droit aux subventions pour la garde d'enfants; et

Attendu que les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs qui sont des parents, tout comme les autres étudiantes et étudiants qui sont parents, sont confrontés au fardeau que représentent les frais de scolarité qui augmentent, les manuels scolaires à acheter, le loyer, l'épicerie et les autres frais de subsistance à payer; et qu'ils ne devraient pas être obligés d'assumer le plein prix des services de garde d'enfants; par conséquent,

Il est résolu d'ajouter les points qui suivent à la section « La Fédération s'oppose » de la politique sur la « Garde d'enfants » :

- L'exclusion d'étudiantes et d'étudiants en raison de leur âge ou de leur programme d'études (y compris les programmes d'études supérieures), dans les politiques de subventions pour la garde d'enfants.
- L'exclusion des étudiantes et étudiants des processus de consultation sur les politiques de subventions pour la garde d'enfants.

2013/08:080 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:079 au Comité d'élaboration et de révision des politiques.

ADOPTÉE

2013/08:079 RENVOYÉE

2013/08:081 MOTION DE MODIFICATION DES POLITIQUES SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT

Section 41/Section 94

Attendu que la politique de la Fédération sur le « Bilinguisme » dans le Cahier des politiques sur les questions d'intérêt n'a pas été revue depuis 1991 et nécessite une mise à jour; par conséquent,

Il est résolu d'ajouter ce qui suit à la politique sur les questions d'intérêt intitulée « Bilinguisme » :

La Fédération encourage les établissements d'enseignement francophones et bilingues à offrir tous ses cours et programmes en français et en anglais, et à faire en sorte que tous les nouveaux programmes créés en anglais soient aussi offerts en français.

La Fédération demande que tous les établissements d'enseignement francophones et bilingues fournissent les ressources de soutien à l'éducation dans la même langue que le cours ou le programme.

La Fédération demande que le gouvernement s'assure que les étudiantes et étudiants tant francophones qu'anglophones aient les mêmes chances de poursuivre leurs études postsecondaires dans la langue de leur choix.

Reconnaissant que tous les programmes ne sont pas offerts dans tous les établissements postsecondaires, et que les étudiantes et étudiants doivent

souvent voyager pour étudier dans le programme et la langue de leur choix, la Fédération appuie la création de subventions et de bourses pour ceux qui sont obligés de voyager ou de quitter le foyer familial pour faire des études.

2013/08:082 MOTION DE RENVOI

Section 99/Section 94

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:081 au Comité d'élaboration et de révision des politiques.

ADOPTÉE

2013/08:081 RENVOYÉE

13. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

2013/08:083 MOTION

Section 24/Section 98

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité exécutif.

2013/08:084 MOTION DE REPORT

Section 82/Section 78

Il est résolu de reporter l'étude du rapport du Comité exécutif à la séance plénière de clôture.

ADOPTÉE

2013/08:083 REPORTÉE

14. QUESTIONS DIVERSES

2013/08:085 MOTION D'URGENCE

Section 68/Section 109

Attendu que, le 27 juillet 2013, Sammy Yatim a été tué par un policier de Toronto après avoir brandi un couteau de 3 pouces dans un tramway de la commission des transports de Toronto (TTC); et

Attendu que le policier a tiré 9 fois sur Sammy Yatim, et que celui-ci a reçu par la suite une décharge de Taser; et

Attendu que, lorsqu'on a tiré sur lui, Sammy Yatim était la seule personne dans le tramway et qu'il était entouré de 22 agents de la police de Toronto; par conséquent,

Il est résolu d'écrire une lettre aux services de police de Toronto condamnant l'usage excessif de la force qui a entraîné la mort de Sammy Yatim; et

Il est de plus résolu d'appuyer la demande d'une enquête indépendante sur les politiques, les pratiques et la formation de la police dans toute la province; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres similaires.

2013/08:086 MOTION DE RENVOI

Section 82/Section 49

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:085 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2013/08:085 RENVOYÉE

15. ANNONCES

16. SUSPENSION DE LA SÉANCE

2013/08:087 MOTION

Section 41/Section 85

Il est proposé de suspendre la séance plénière jusqu'à 10 h, dimanche, le 18 août 2013.

ADOPTÉE

21 h : La séance est suspendue.

Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario

Du jeudi 15 août au dimanche 18 août 2013 – Toronto (Ontario)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

10 h 16 : La présidente d'assemblée, Sylvia Sioufi, procède à l'ouverture de la séance plénière de clôture.

2. APPEL NOMINAL

Section 1	Carleton University Students' Association	Absente
Section 19	University of Toronto Graduate Students' Union	Présente
Section 20	Nipissing University Student Union	Présente
Section 24	Ryerson Students' Union	Présente
Section 25	Ontario College of Art and Design Student Union	Présente
Section 27	Queen's University Society of Graduate and Professional Students	Absente
Section 30	Association générale des étudiant(e)s de l'Université Laurentienne	Présente
Section 32	Lakehead University Student Union	Présente
Section 39	McMaster University Graduate Students' Association	Absente
Section 41	Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa	Présente
Section 47	University of Western Ontario Society of Graduate Students	Présente
Section 48	University of Windsor Graduate Students' Society	Présente
Section 49	University of Windsor Students' Alliance	Présente
Section 54	University of Guelph Central Student Association	Présente
Section 56	Wilfrid Laurier University Graduate Students' Association	Absente
Section 62	University of Guelph Graduate Students' Association	Absente
Section 68	Fédération des étudiantes et étudiants de York	Présente
Section 71	Trent Central Student Association	Présente
Section 78	Carleton University Graduate Students' Association	Présente
Section 82	Algoma University Students' Union	Présente
Section 84	York University Graduate Students' Association	Présente
Section 85	Association étudiante de l'Université Saint-Paul	Présente
Section 88	Association des étudiantes et étudiants francophones de l'Université Laurentienne	Présente
Section 92	Student Association of George Brown College	Présente
Section 93	Association étudiante du Collège Glendon	Absente
Section 94	Association des étudiant(e)s diplômé(e)s de l'Université d'Ottawa	Présente
Section 97	Association of Part-Time Undergraduate Students of the Université de Toronto	Présente
Section 98	University of Toronto Students' Union	Présente
Section 99	Scarborough Campus Students' Union, University of Toronto	Présente
Section 102	Brock University Graduate Students' Association	Absente
Section 104	Association des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel de la Laurentienne	Présente
Section 105	Continuing Education Students' Association of Ryerson	Présente
Section 106	Organization of Part-Time University Students, University of Windsor	Présente
Section 107	Association étudiante de La Cité collégiale	Présente
Section 109	University of Toronto at Mississauga Students' Union	Présente
Section 110	Association des étudiantes et étudiants aux études supérieures de l'Université Laurentienne	Présente
Section 111	Laurentian Students' Union-Barrie	Présente
	Association générale des étudiantes et étudiants du Collège Boréal*	Présente

*Membre éventuel

Soule dit que le quorum est atteint.

Page 2 – Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario

Du jeudi 15 août au dimanche 18 août 2013 – Toronto (Ontario)

3. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

2013/08:083 MOTION

Section 41/Section 47

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité exécutif.

Le président, Alastair Woods; la représentante à l'Exécutif national, Anna Goldfinch; et le trésorier, Guled Arale, présentent le rapport du Comité exécutif.

2013/08:083 ADOPTÉE

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DU BUDGET

Le trésorier, Guled Arale, présente le rapport au nom du comité.

2013/08:088 MOTION

Section 24/Section 41

Il est résolu d'adopter le budget 2013-2014 tel que présenté.

ADOPTÉE

2013/08:089 MOTION

Section 68/Section 71

Il est résolu de retenir les services de la firme Grant Thornton pour la vérification des comptes de la Fédération pour l'exercice financier 2013-2014.

ADOPTÉE

2013/08:073 MOTION

Section 99/Section 94

Attendu que la Fédération entreprend des campagnes durant les élections provinciales afin d'amener les partis à adopter des politiques favorables aux étudiantes et étudiants et pour encourager ces derniers à aller voter; et

Attendu qu'en cas de gouvernement minoritaire, les élections sont imprévisibles et peuvent être déclenchées à tout moment; et

Attendu que les élections partielles seraient aussi une bonne occasion pour la Fédération d'entreprendre des campagnes pour amener les étudiants à voter et pour sensibiliser les communautés aux préoccupations étudiantes; et

Attendu que les budgets sont des documents politiques et qu'ils devraient refléter le travail que nous accomplissons; et

Attendu que des fonds prévus nous aideraient à avoir des ressources prêtes pour lancer des campagnes électorales à tout moment; par conséquent,

Il est résolu de créer un fonds de réserve consacré aux campagnes électorales provinciales générales et partielles; et

Il est de plus résolu de viser un montant de 100 000 \$ à mettre dans ce fonds de réserve pour les élections.

2013/08:090 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 105

Il est résolu de modifier le premier paragraphe de la motion 2013/08:073 pour qu'il soit rédigé comme suit :

« Il est résolu de créer un fonds de réserve consacré aux campagnes électorales provinciales et municipales générales et partielles; »

REJETÉE

2013/08:073 ADOPTÉE

2013/08:091 MOTION

Section 82/Section 107

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité du budget.

ADOPTÉE

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DES CAMPAGNES ET DES RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT

Le président, Alastair Woods, présente le rapport au nom du comité.

2013/08:013 MOTION

Section 30/Section 94

Attendu qu'il est important que les fonds et les ressources des étudiantes et étudiants servent à faire avancer les intérêts des étudiantes et étudiants; et

Attendu que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (FCEE) est chargée de faire des dépenses considérables dans l'hypothèse où elle ferait avancer les intérêts des étudiantes et étudiants; et

Attendu qu'au moins une partie de ces recherches porte sur les activités politiques, l'orientation ou la philosophie d'autres organisations étudiantes, dont l'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAE) et l'Alliance ontarienne des associations étudiantes (AOAÉ), et que cette recherche est présentée au cours d'activités de la FCEE-O; et

Attendu que ces organisations ne représentent pas les étudiantes et étudiants individuels des sections locales de la FCEE; par conséquent,

Il est résolu de mettre un terme à la pratique d'effectuer des recherches sur d'autres organisations étudiantes, quel que soit le temps qui y est consacré; et

Il est de plus résolu de mettre un terme à la pratique de présenter ces recherches aux assemblées, conférences et autres activités de la FCEE-O; et

Il est de plus résolu d'orienter toute l'attention et toutes les ressources destinées à la recherche vers des recherches qui auront une incidence sur les questions qui préoccupent les étudiantes et étudiants, dont les frais de scolarité, les alternatives budgétaires, entre autres.

REJETÉE

2013/08:015 MOTION

Section 68/Section 94

Attendu que les manifestations civiles contre les changements apportés aux services sociaux et aux espaces publics au Brésil et en Turquie, respectivement, ont donné lieu à des interventions policières violentes à l'égard des manifestantes et manifestants; et

Attendu que les incidents de violence policière à l'égard des manifestantes et manifestants au Brésil et en Turquie ont provoqué des manifestations à grande échelle pour dénoncer la brutalité policière, les réformes du gouvernement, les restrictions à la liberté de réunion et à la liberté d'expression et le manque de financement pour les services sociaux, dont l'éducation; et

Attendu que les manifestations au Brésil et en Turquie ont été dominées par les jeunes et par les citoyennes et citoyens de la classe ouvrière; par conséquent,

Il est résolu de soutenir les efforts en vue de préserver les espaces publics, le droit de réunion et d'expression et les efforts en vue de faire augmenter le financement des services sociaux au Brésil et en Turquie; et

Il est de plus résolu d'écrire des lettres aux ambassades de la Turquie et du Brésil, au premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, et à la présidente brésilienne, Dilma Rousseff, pour dénoncer la violence policière à l'égard des manifestantes et manifestants; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres similaires.

ADOPTÉE

2013/08:019 MOTION

Section 68/Section 94

Attendu qu'une loi adoptée à l'unanimité par le gouvernement russe lors d'un vote de 436-0, avec une seule exemption, a introduit des amendes à l'intention des citoyennes et citoyens et des organisations qui dispensent des renseignements « encourageant la création de relations sexuelles non traditionnelles » en les qualifiant de propagande, ce qui empêche la compréhension équitable des questions LGBT; et

Attendu que l'interdiction par le gouvernement russe aux personnes queers et trans de manifester leur identité est discriminatoire et incompatible avec les valeurs fondamentales d'égalité, lesquelles sont essentielles à la loi et à l'éducation; et

Attendu que cette loi enfreint les droits des résidentes et résidents russes, des alliés et des athlètes qui sont queers et de toute personne queer qui visitera la Russie avant, pendant et après les Jeux olympiques d'hiver 2014, à Sotchi, en Russie; et

Attendu que cette législation homophobe, qui rend illégaux l'établissement d'une équation entre les relations gaies et les relations hétérosexuelles et la distribution de matériel LGBT, a suscité d'innombrables crimes motivés par la haine, beaucoup de violence physique et de discrimination à l'égard de la communauté LGBT, et enfreint les droits fondamentaux de la personne; et

Attendu que la distribution de matériel sur les questions LGBT par des organismes sur les campus et hors campus favorise la promotion d'un environnement d'acceptation, de sécurité et d'équité; par conséquent,

Il est résolu d'écrire une lettre au premier ministre Steven Harper pour demander au gouvernement canadien de dénoncer la loi sur la propagande du gouvernement russe sur les questions LGBT; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres similaires.

2013/08:092 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 82

Il est résolu de modifier la motion 2013/08:019 pour y inclure ce qui suit :

« Il est de plus résolu d'envoyer une lettre à l'ambassade russe dénonçant la loi de propagande sur les questions LGBT; et »

ADOPTÉE

2013/08:093 MOTION DE MODIFICATION

Section 30/Section 25

Il est résolu de modifier le premier paragraphe de la motion 2013/08:019 pour qu'il soit rédigé comme suit :

« Il est résolu d'écrire une lettre au premier ministre Steven Harper demandant au gouvernement canadien de continuer de dénoncer la loi de propagande du gouvernement russe sur les questions LGBT; et »

ADOPTÉE

2013/08:019 ADOPTÉE TELLE QUE MODIFIÉE

2013/08:023 MOTION

Section 98/Section 94

Attendu que, dans une lettre datée du 7 juin 2013, l'Université de Toronto a informé la communauté du campus qu'elle ne renouvellerait pas l'entente de licence qu'elle avait conclue avec Access Copyright; et

Attendu que l'Université de Toronto et l'Université de Western Ontario, entre autres établissements universitaires, ont conclu un accord controversé imposant aux étudiantes et étudiants des frais élevés pour bénéficier de protections que leur assure déjà la loi sur le droit d'auteur; et

Attendu que, dans la lettre datée du 7 juin, l'Université de Toronto évoquait la possibilité de négocier une autre entente de licence au même titre que l'Université de Western Ontario, à la condition qu'Access Copyright puisse faire la démonstration du bien-fondé de son offre; par conséquent,

Il est résolu d'envoyer une lettre à l'Université de Toronto et à l'Université de Western Ontario pour les inciter à ne plus négocier avec Access Copyright; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres similaires.

2013/08:094 MOTION DE MODIFICATION

Section 47/Association générale des étudiantes et étudiants du Collège Boréal

Il est résolu de modifier le premier paragraphe de la motion 2013/08:023 pour qu'il soit rédigé comme suit :

« Il est résolu d'envoyer une lettre à l'Université de Toronto et à l'Université de Western Ontario pour exiger qu'elles rejettent toute négociation avec Access Copyright à l'avenir; et »

ADOPTÉE

2013/08:023 ADOPTÉE TELLE QUE MODIFIÉE

2013/08:025 MOTION

Section 98/Section 94

Attendu que la politique du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) sur les fonds d'exploitation des établissements d'enseignement prévoit que les frais afférents ne doivent pas être liés à la scolarité et ne doivent être perçus qu'en échange de services non scolaires; et

Attendu que certains établissements facturent aux étudiantes et étudiants des frais afférents qui enfreignent les exigences de la politique du MFCU; et

Attendu que des sections locales pourraient devoir passer en revue les politiques sur les frais afférents de leur établissement pour s'assurer que les frais perçus n'enfreignent pas les lignes directrices du MFCU; par conséquent,

Il est résolu de rédiger une info-fiche faisant état des types de frais afférents autorisés par la politique du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU); et

Il est de plus résolu de préciser dans cette info-fiche les frais courants perçus auprès des étudiantes et étudiants qui enfreignent la politique du MFCU; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à passer en revue les frais afférents perçus par leur propre établissement afin de s'assurer que ce dernier respecte la politique du MFCU.

2013/08:095 MOTION DE MODIFICATION

Section 49/Section 24

Il est résolu de modifier la motion 2013/08:025 pour y ajouter :

« Il est de plus résolu de revoir avec le MFCU les règlements formulés dans l'info-fiche avant sa publication. »

ADOPTÉE

2013/08:025 ADOPTÉE TELLE QUE MODIFIÉE

2013/08:027 MOTION

Section 98/Section 94

Attendu que le bureau national de la Fédération a appuyé la Journée internationale d'action contre les pièges de la mort du 28 juin; et

Attendu qu'il est important de faire preuve de solidarité avec les travailleuses et travailleurs partout dans le monde qui se battent pour obtenir des lois du travail justes ainsi que des améliorations aux politiques en matière de sécurité incendie et bâtiments; et

Attendu que des sociétés comme H&M, Calvin Klein, Tommy Hilfiger et Joe Fresh ont signé l'accord sur la sécurité incendie et bâtiments au Bangladesh; et

Attendu que GAP et Walmart refusent d'améliorer les pratiques fondamentales de sécurité incendie et bâtiments dans leurs chaînes d'approvisionnement; par conséquent,

Il est résolu d'envoyer une lettre à GAP inc. (Canada) et à Walmart (Canada) pour faire pression afin que ces entreprises signent l'accord sur la sécurité incendie et bâtiments au Bangladesh; et

Il est de plus résolu de condamner dans cette lettre leur manque de réaction à la suite du plus grave accident de l'histoire de l'industrie du textile et du vêtement; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres semblables.

ADOPTÉE

2013/08:029 MOTION

Section 98/Section 94

Attendu que les sections locales accèdent au réseau d'achats éthiques de la Fédération et l'utilisent; et

Attendu que les sections locales prêchent par l'exemple au sein de nos collectivités lorsqu'il est question de l'importance des produits éthiques achetés pour nos diverses initiatives; et

Attendu que le soutien des droits des travailleuses et travailleurs étrangers, des pratiques éthiques et de la sécurité des travailleuses et travailleurs sont des principes inscrits dans la politique de la Fédération; et

Attendu que certaines administrations de campus s'approvisionnent en vêtements portant la marque de leur campus auprès de fournisseurs qui ont recours à des ateliers de misère; et

Attendu que des sections locales peuvent avoir besoin d'aide pour exercer des moyens de pression revendiquant des politiques contre les ateliers de misère dans leurs campus respectifs; par conséquent,

Il est résolu de créer une trousse pour aider les sections locales à examiner les pratiques d'approvisionnement de leur établissement; et

Il est de plus résolu d'inclure dans cette trousse des documents que les sections locales pourront utiliser pour sensibiliser leurs membres à l'importance des pratiques d'achats éthiques.

2013/08:096 MOTION DE MODIFICATION

Section 25/Section 32

Il est résolu de modifier la motion 2013/08:029 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

« Il est résolu de créer une trousse pour aider les sections locales à enquêter sur les pratiques d'approvisionnement de leur établissement et leur proposer des sources de rechange éthiques où elles pourraient obtenir leurs produits; et

Il est de plus résolu d'inclure dans cette trousse des documents que les sections locales pourront utiliser pour sensibiliser leurs membres à l'importance des pratiques d'achats éthiques. »

ADOPTÉE

2013/08:029 ADOPTÉE TELLE QUE MODIFIÉE

2013/08:031 MOTION

Section 98/Section 94

Attendu que le projet de loi C-309, la Loi empêchant les participants à des émeutes ou à des attroupements illégaux de dissimuler leur identité, a eu pour effet de modifier le Code criminel afin d'ériger en infraction « le fait de porter un masque ou autre déguisement dans le but de dissimuler son identité lors de la participation à une émeute ou à un attroupement illégal » et prévoit une peine d'emprisonnement maximale de dix ans pour cette infraction; et

Attendu que le fait de porter un masque ou un déguisement dans un dessein criminel est déjà une infraction, ce qui rend cette nouvelle loi redondante; et

Attendu que la transition entre la légalité et l'illégalité d'un attroupement peut se produire brusquement et constitue une décision arbitraire qui relève des policières et policiers sur les lieux; et

Attendu que ce projet de loi abroge le droit individuel de manifester dans l'anonymat; et

Attendu qu'il existe de nombreuses raisons pouvant expliquer pourquoi des personnes pourraient vouloir porter un masque dans une manifestation, par exemple, le statut d'immigré, des préoccupations relatives à l'emploi, le souhait de ne pas être photographiées ou d'éviter l'exposition à des armes chimiques comme le gaz lacrymogène ou le gaz poivré; et

Attendu que le Projet de loi C-309 menace fondamentalement les droits garantis en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés tels que les droits de liberté de réunion et de liberté d'expression; par conséquent,

Il est résolu de condamner le projet de loi C-309; et

Il est de plus résolu d'envoyer au premier ministre Stephen Harper une lettre condamnant le projet de loi C-309; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres à la députée ou au député représentant leur circonscription pour lui faire part de leurs préoccupations quant à la constitutionnalité du projet de loi C-309.

ADOPTÉE

2013/08:033 MOTION

Section 98/Section 94

Attendu que des étudiantes et étudiants de partout en Ontario dépendent du transport en commun pour fréquenter leur établissement d'enseignement local; et

Attendu que des étudiantes et étudiants de l'Ontario font face à des obstacles financiers qui les empêchent de poursuivre des études postsecondaires, dont les frais de scolarité les plus élevés au pays ainsi que des coûts de transport en commun inabordables; et

Attendu qu'il existe de grands réseaux de coalitions pour le transport en commun qui revendiquent un transport en commun abordable et financé par le public; et

Attendu que des étudiantes et étudiants de la Colombie-Britannique ont réussi à obtenir de la province un laissez-passer étudiant universel (le programme U-Pass) pour le transport en commun; et

Attendu que nombre d'étudiantes et d'étudiants dans des municipalités ontariennes ont réussi à obtenir un programme U-Pass similaire; et

Attendu que la province de l'Ontario joue un plus grand rôle dans les commissions de transport municipales par l'intermédiaire de Metrolinx; et

Attendu que le gouvernement de l'Ontario a les moyens de bonifier son financement des commissions de transport de la province; par conséquent,

Il est résolu d'étudier la possibilité d'offrir un programme U-Pass partout en Ontario; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à participer à cette étude.

ADOPTÉE

2013/08:035 MOTION

Section 49/Section 94

Attendu que les conservateurs de l'Ontario ont publié le document « Paths to Prosperity », une série de livres blancs sur diverses questions; et

Attendu que « Paths to Prosperity : Higher Learning for Better Jobs » a été publié en février 2013; et

Attendu que la Fédération a déjà publié une réponse exhaustive à ce document; et

Attendu que « Path 11 » se concentre surtout sur les mesures de responsabilisation dans les universités, dont les associations ou syndicats étudiants; et

Attendu que « Path 11 » demande que les pouvoirs législatifs puissent être invoqués pour convoquer des référendums sur l'adhésion volontaire aux associations ou syndicats étudiants, entre autres pénalités; et

Attendu que le syndicalisme étudiant volontaire a dévasté de nombreux syndicats étudiants en Nouvelle-Zélande et en Australie, haussant les coûts pour les étudiantes et étudiants alors que les universités tentent de compenser les services dirigés par les syndicats étudiants; et

Attendu que la plupart des syndicats étudiants sont dirigés par leurs membres et qu'ils sont responsables et transparents; par conséquent,

Il est résolu de créer une « liste de vérification de la responsabilisation » qui devra être complétée par les sections locales afin de fournir de l'information sur les mécanismes de responsabilisation utilisés par les sections locales; et

Il est de plus résolu de faire la promotion des résultats de cette vérification de la responsabilisation auprès du gouvernement de l'Ontario et des partis politiques, et de les présenter en particulier au Caucus des conservateurs de l'Ontario; et

Il est de plus résolu d'inviter le porte-parole de l'opposition en matière de Formation et des Collèges et Universités, Rob Leone, à une réunion du Comité exécutif de l'Ontario, afin de discuter des mesures de responsabilisation et de remettre en question la notion du syndicalisme étudiant volontaire en tant qu'outil de responsabilisation.

2013/08:097 MOTION DE MODIFICATION

Section 68/Section 24

Il est résolu de modifier la motion 2013/08:035 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

« Il est résolu de créer un guide des meilleures pratiques en matière de responsabilité fondé sur les expériences des sections locales; et

Il est de plus résolu de faire la promotion de ce guide des meilleures pratiques auprès du gouvernement provincial; et

Il est de plus résolu d'inviter le porte-parole de l'opposition en matière de Formation et des Collèges et Universités, Rob Leone, à une réunion du Comité exécutif de l'Ontario, afin de discuter des mesures de responsabilisation et de remettre en question la notion du syndicalisme étudiant volontaire en tant qu'outil de responsabilisation. »

ADOPTÉE

2013/08:098 MOTION DE MODIFICATION

Section 78/Section 94

Il est résolu que la motion 2013/08: 035 sera modifiée comme suit :

« Il est résolu de créer un guide des meilleures pratiques en matière de responsabilité fondé sur les expériences des sections locales. »

2013/08:099 MOTION DE MODIFICATION DE LA MODIFICATION

Section 41/Section 82

Il est résolu de modifier la motion 2013/08:098 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

« Il est résolu de créer un guide des meilleures pratiques en matière de responsabilité fondé sur les expériences des sections locales; et

Il est de plus résolu d'inviter le porte-parole de l'opposition en matière de Formation et des Collèges et Universités, Rob Leone, à une réunion du Comité exécutif de l'Ontario, afin de discuter des mesures de responsabilisation et de remettre en question la notion du syndicalisme étudiant volontaire en tant qu'outil de responsabilisation. »

ADOPTÉE

2013/08:098 ADOPTÉE TELLE QUE MODIFIÉE

2013/08:035 ADOPTÉE TELLE QUE MODIFIÉE

2013/08:037 MOTION

Section 49/Section 94

Attendu que la Fédération a publié un bulletin du mouvement étudiant (Student Movement Newsletter); et

Attendu que même s'il a connu un succès relatif sur le campus de l'Université de Windsor, le bulletin ne contenait pas d'articles des divers campus; et

Attendu qu'un nouveau bulletin réorienté sur le militantisme étudiant avec du contenu rédigé par des membres de la Fédération s'avérerait beaucoup plus apprécié; et

Attendu qu'un comité de rédaction serait un moyen efficace de générer du contenu pour ces articles; par conséquent,

Il est résolu de remanier le contenu du bulletin du mouvement étudiant afin d'obtenir des éditoriaux des campus locaux sur les problèmes auxquels font face les sections locales; et

Il est de plus résolu de charger un sous-comité du Comité exécutif d'élaborer une politique sur la composition d'un comité de rédaction, sur la sollicitation d'articles et sur un formulaire que pourraient utiliser les étudiantes et étudiants pour rédiger des articles destinés au bulletin du mouvement étudiant.

REJETÉE

2013/08:039

MOTION

Section 49/Section 94

Attendu que le but ultime de la Fédération est, en partie, d'obtenir « ... un système d'éducation postsecondaire qui est accessible à toutes et à tous... [et qui reconnaît] la légitimité de la représentation étudiante »; et

Attendu que l'élimination de tous les frais d'utilisation et, par conséquent, des obstacles les plus importants à l'accès à l'éducation est un objectif pour lequel il faut œuvrer et lutter, ce qui favoriserait, en partie, la réalisation de notre but ultime collectif; et

Attendu qu'en plus des frais de scolarité, les étudiantes et étudiants déboursent beaucoup en frais additionnels et parfois obligatoires; et

Attendu que ces « frais afférents » sont régis par le manuel de distribution des fonds de fonctionnement de l'Ontario (Ontario Operating Funds Distribution Manual); et

Attendu que les frais afférents obligatoires « liés à la scolarité » sont interdits selon le manuel de distribution; et

Attendu que la campagne précédente de la Fédération intitulée « Non aux frais injustes », qui est axée sur les frais afférents, a remporté un succès appréciable sur les plans de la sensibilisation et de la collecte de ressources pour lutter contre les frais afférents; et

Attendu que les frais afférents sur chaque campus sont fixés actuellement par un conseil sur les frais afférents, régis par les protocoles des établissements individuels sur les frais afférents (Ancillary Fee Protocols); par conséquent,

Il est résolu de relancer la campagne « Non aux frais injustes » afin d'aborder les problèmes actuels auxquels font face les étudiantes et étudiants en ce qui concerne les frais afférents; et

Il est de plus résolu d'effectuer des recherches sur les frais afférents imposés aux étudiantes et étudiants dans les universités et collèges de l'Ontario, sur les meilleures pratiques pour les protocoles sur les frais afférents, ainsi que d'élaborer sur les problèmes auxquels font face les étudiantes et étudiants depuis la dernière campagne « Non aux frais injustes »; et

Il est de plus résolu de créer du matériel pour accompagner la nouvelle campagne afin de renseigner les membres sur le meilleur moyen de communiquer des rapports et d'éliminer les frais afférents à l'échelle locale; et

Il est de plus résolu de présenter les résultats au ministre de la Formation et des Collèges et Universités, et de poursuivre la tenue de réunions avec le MFCU au besoin en ce qui concerne ce sujet et d'autres.

ADOPTÉE

2013/08:041

MOTION

Section 49/Section 94

Attendu que le but ultime de la Fédération est, en partie, d'obtenir un système d'éducation postsecondaire qui est accessible à toutes et à tous; et

Attendu qu'une méthode en vue de rendre les collèges et universités plus accessibles est le recours à des initiatives spéciales de lutte contre le stress; et

Attendu qu'actuellement au moins 10 universités en Ontario ont une forme quelconque de relâche en automne, afin d'offrir une période de repos nécessaire; et

Attendu que de nombreux collèges comme le Collège George Brown et le Collège Sheridan, entre autres, offrent une semaine de relâche en automne; et

Attendu qu'un rapport produit en 2010, par le bureau du vice-recteur, étudiantes et étudiants et registraire de l'Université de Windsor, démontre que 92 pour cent des étudiantes et étudiants sondés appuient une semaine de relâche en automne aux fins de « santé personnelle et de bien-être »; et

Attendu que 80 pour cent des étudiantes et étudiants sondés dans le cadre de l'étude croient que la semaine du congé de l'Action de grâce est la période idéale pour cette relâche; et

Attendu que 59 pour cent des professeures et professeurs sondés appuient le maintien d'une semaine de relâche en automne; et

Attendu que des tendances semblables pourraient exister partout en Ontario; par conséquent,

Il est résolu d'effectuer une recherche sur une semaine de relâche pendant la session d'automne afin de déterminer la meilleure stratégie pour favoriser la santé personnelle et le bien-être sur les campus; et

Il est de plus résolu d'intégrer cette recherche dans toutes les stratégies ou campagnes plus vastes.

ADOPTÉE

2013/08:043

MOTION

Section 49/Section 94

Attendu que le but ultime de la Fédération est, en partie, d'obtenir « ... un système d'éducation postsecondaire qui est accessible à toutes et à tous... [et qui reconnaît] la légitimité de la représentation étudiante »; et

Attendu que l'élimination de tous les frais d'utilisation et, par conséquent, des obstacles les plus importants à l'accès à l'éducation est un objectif pour lequel il faut œuvrer et lutter, ce qui favoriserait, en partie, la réalisation de notre but ultime collectif; et

Attendu que les étudiantes et étudiants étrangers paient des frais de scolarité exorbitants, lesquels sont déréglementés et augmentent radicalement d'une année à l'autre, partout en Ontario; et

Attendu que les étudiantes et étudiants étrangers continuent à avoir peu ou pas d'accès au financement du gouvernement ou de l'établissement, telles que les bourses ou les autres formes d'aide financière; et

Attendu que les coûts des soins de santé les plus fondamentaux sont exorbitants et représentent des frais considérables en plus des frais de scolarité déjà intolérables; et

Attendu qu'une étude commandée par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada, rédigée par Roslyn Kunin & Associates, Inc., estime que les étudiantes et étudiants étrangers contribuent 1,8 milliard de dollars au PIB; et

Attendu qu'une estimation approximative du coût de la prestation de l'Assurance-santé à tous les étudiants et étudiantes étrangers en Ontario, selon une contribution de 800 dollars par étudiante ou étudiant, coûterait environ 68 millions de dollars; et

Attendu que les options autres que l'Assurance-santé sont souvent inférieures et ne sont pas des équivalents réels; et

Attendu qu'une couverture équivalant à l'Assurance-santé contrôlée par les étudiantes et étudiants en conjonction avec la couverture étendue actuelle pourrait être une solution temporaire à ce problème; par conséquent,

Il est résolu de relancer la campagne de l'« Assurance-santé pour les étudiantes et étudiants étrangers »; et

Il est de plus résolu d'effectuer ou de compiler des recherches sur les équivalents de l'Assurance-santé dans différents établissements d'enseignement postsecondaire en Ontario, pour comparer la qualité de leur couverture; et

Il est de plus résolu de mettre à jour l'information de toutes les trousse d'outils et de tout le matériel qui sont associés à la campagne de l'Assurance-santé pour les étudiantes et étudiants étrangers; et

Il est de plus résolu de faire enquête sur les régimes équivalents à l'Assurance-santé de l'Ontario qui sont offerts par les étudiantes et étudiants et d'en faire la promotion.

2013/08:100 MOTION DE MODIFICATION

Section 25/Section 49

Il est résolu de modifier le dernier paragraphe de la motion 2013/08:043 pour qu'il soit rédigé comme suit :

« Il est de plus résolu de faire enquête sur les régimes équivalents à l'Assurance-santé de l'Ontario qui sont offerts par les syndicats étudiants et d'en faire la promotion. »

ADOPTÉE

2013/08:043 ADOPTÉE TELLE QUE MODIFIÉE

2013/08:045 MOTION

Section 49/Section 94

Attendu que le 18^e Festival mondial de la jeunesse et des étudiants se tiendra en Équateur du 7 au 13 décembre 2013; et

Attendu que le Festival mondial de la jeunesse et des étudiants rassemblera quelque 20 000 étudiantes et étudiants et jeunes de plus de 100 pays afin d'œuvrer à la mise en œuvre d'un ordre du jour socialement progressif à l'échelle mondiale et de continuer d'œuvrer pour « la paix, la solidarité et la transformation sociale »; et

Attendu que de nombreuses organisations nationales, provinciales et locales appuient la délégation canadienne au Festival mondial de la jeunesse et des étudiants; et

Attendu que la lutte étudiante pour une éducation accessible est devenue de plus en plus acharnée dans la région des Amériques et que l'Organisation caribéenne et latino-américaine des étudiantes et étudiants (OCLAE) est l'un des principaux organisateurs du festival; et

Attendu que la Fédération a appuyé la délégation canadienne dans le passé et a envoyé des représentantes et représentants au 17^e Festival en Afrique du Sud; et

Attendu qu'il est important d'avoir une délégation canadienne représentative qui n'est pas limitée en raison d'un manque de ressources; par conséquent,

Il est résolu d'appuyer le Festival mondial de la jeunesse et des étudiants; et

Il est de plus résolu de faire un don de 1 000 \$ au fonds commémoratif Marty Skupp afin d'appuyer la délégation canadienne; et

Il est de plus résolu de commanditer les déléguées et délégués de la Fédération pour qu'ils puissent assister au 18^e Festival mondial de la jeunesse et des étudiants; et

Il est de plus résolu de distribuer du matériel d'information aux sections locales afin d'encourager leur participation.

2013/08:101 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 41

Il est résolu de supprimer le deuxième paragraphe de la motion 2013/08:045.

ADOPTÉE

2013/08:045 ADOPTÉE TELLE QUE MODIFIÉE

2013/08:047 MOTION

Section 49/Section 94

Attendu que le but ultime de la Fédération est, en partie, d'obtenir « ... un système d'éducation postsecondaire qui est accessible à toutes et à tous... [et qui reconnaît] la légitimité de la représentation étudiante »; et

Attendu que l'élimination de tous les frais d'utilisation et, par conséquent, des obstacles les plus importants à l'accès à l'éducation est un objectif pour lequel il faut œuvrer et lutter, ce qui favoriserait, en partie, la réalisation de notre but ultime collectif; et

Attendu que pour l'année 2013-2014, les étudiantes et étudiants canadiens des cycles supérieurs en Ontario ont payé, en moyenne, au-delà de 6 700 \$ par année en frais de scolarité, et les étudiantes et étudiants étrangers de premier cycle ont payé, en moyenne, au-delà de 20 000 \$ par année; et

Attendu que pour l'année 2013-2014, les étudiantes et étudiants canadiens des cycles supérieurs en Ontario ont payé, en moyenne, au-delà de 7 000 \$ par année en frais de scolarité, et les étudiantes et étudiants étrangers des cycles supérieurs ont payé, en moyenne, au-delà 20,000 \$ par année; et

Attendu que le gouvernement de l'Ontario a publié un nouveau cadre pour les hausses des frais de scolarité, lequel continue d'exercer des pressions pour des hausses de trois à cinq pour cent; et

Attendu que la mobilisation de masse est un pilier clé et un outil efficace de la Fédération et des sections locales, et que faciliter la mobilisation de masse est essentielle à l'engagement des étudiantes et étudiants et du grand public au regard des questions qui touchent les étudiantes et étudiants; et

Attendu qu'une « semaine d'action » facilitée par la Fédération et planifiée de façon décentralisée serait efficace pour encourager les étudiantes et étudiants de toutes les sections locales à participer de nouvelles façons; par conséquent,

Il est résolu de tenir une « semaine d'action » durant la session d'automne; et

Il est de plus résolu que les sections locales coordonnent la « semaine d'action »; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à organiser des actions adaptées à leur campus tout au long de la semaine; et

Il est de plus résolu de produire du matériel pour les sections locales afin de faciliter la « semaine d'action »; et

Il est de plus résolu de faire en sorte que l'objectif de cette « semaine d'action » soit d'engager les étudiantes et étudiants et le grand public et de les renseigner sur les enjeux étudiants.

2013/08:102 MOTION DE RENVOI

Section 82/Section 107

Il est résolu de renvoyer la motion 2013/08:047 au Comité exécutif.

ADOPTÉE

2013/08:047 RENVOYÉE

2013/08:055 MOTION

Section 84/Section 94

Attendu que le modèle de licence proposé aux établissements d'enseignement prévoit des dispositions discutables qui sont à la fois régressives et abusives et qui minent considérablement le partage du savoir au sein de la communauté universitaire; et

Attendu que les ententes proposées par Access Copyright jettent les bases d'un régime de droits d'auteur déraisonnable qui aurait pour conséquence d'imposer des frais considérables aux étudiantes et étudiants; et

Attendu que l'Université York a décidé de ne pas signer l'entente de licence avec Access Copyright qui avait été négociée avec l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), citant l'engagement pris par l'Université York d'assurer l'accès au matériel protégé par un droit d'auteur à des fins d'études et de recherches moyennant le paiement de droits appropriés aux auteurs et aux éditeurs; et

Attendu qu'Access Copyright a intenté une poursuite contre l'Université York, l'accusant de violation de droits d'auteur; et

Attendu que l'Université de Toronto et l'Université de Western Ontario ont fait savoir qu'elles ne comptent pas renouveler leur entente de licence actuellement en vigueur avec Access Copyright, et qu'elles souhaitent négocier avec Access Copyright une nouvelle entente moins coûteuse; par conséquent,

Il est résolu d'envoyer une lettre de soutien à l'Université York et aux sections locales de l'Université York pour les appuyer dans leur lutte contre Access Copyright et leur réitérer l'engagement à l'égard de l'utilisation équitable et de l'accès au matériel didactique par les étudiantes et étudiants; et

Il est de plus résolu d'appuyer la décision de l'Université de Toronto et de l'Université de Western Ontario de ne pas renouveler leur entente de licence en vigueur avec Access Copyright; et

Il est de plus résolu d'encourager l'Université de Toronto et l'Université de Western Ontario de rompre tout lien avec Access Copyright.

ADOPTÉE

2013/08:057 MOTION

Section 24/Section 94

Attendu que le salaire minimum est gelé depuis 2010; et

Attendu que l'inflation a fait en sorte que depuis cette date les revenus minimums ont baissé jusqu'à 19 pour cent au-dessous du seuil de la pauvreté; et

Attendu que les étudiantes et étudiants du niveau postsecondaire sont touchés de manière disproportionnée par les emplois au salaire minimum et sont souvent obligés d'accepter ces emplois afin de composer avec les frais de scolarité et le coût de la vie qui montent en flèche; et

Attendu qu'une campagne provinciale pour l'augmentation du salaire minimum a été lancée le 21 mars 2013 par l'Association Community Organizations for Reform Now (ACORN), Freedom 90, le Mennonite New Life Centre, l'Ontario Coalition Against Poverty (OCAP), la Campagne Ontario 2000, Parkdale Community Legal Services, Put Food in the Budget, Social Planning Toronto, Conseil du travail de Toronto et de la région de York et le Centre d'action des travailleurs; et

Attendu que la campagne a obtenu jusqu'ici le soutien de communautés partout en Ontario et a donné lieu à des actions et des manifestations originales; et

Attendu que la campagne revendique un salaire minimum de 14 \$ en 2013 afin de hausser les travailleuses et travailleurs et leur famille de dix pour cent au-dessus du seuil de la pauvreté, et d'obtenir un engagement pour des rajustements annuels fondés sur le coût de la vie; par conséquent,

Il est résolu d'appuyer la campagne d'ACORN et de ses partenaires afin de hausser le salaire minimum à 14 \$ en 2013; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à appuyer la campagne pour le salaire minimum et de renseigner les membres sur les questions relatives au salaire minimum et au travail précaire, et sur la campagne actuelle pour l'augmentation du salaire minimum; et

Il est de plus résolu de faire un don de 500 \$ pour appuyer la campagne.

2013/08:103 MOTION DE MODIFICATION

Section 99/Section 98

Il est résolu de modifier la motion 2013/08:057 en y ajoutant ce qui suit :

« Il est de plus résolu d'écrire une lettre à la première ministre Wynne et au ministre Yasir Naqvi appuyant une augmentation immédiate du salaire minimum à 14 \$ (10 pour cent au-dessus du seuil de la pauvreté) et une mise à niveau annuelle en fonction du coût de la vie; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres similaires. »

ADOPTÉE

2013/08:057 ADOPTÉE TELLE QUE MODIFIÉE

2013/08:059 MOTION

Section 54/Section 94

Attendu que les établissements d'enseignement postsecondaire ont connu des hausses d'inscriptions sans hausse proportionnelle du nombre de places; et

Attendu que le manque d'espace est un problème qui ne cesse de toucher nos membres, dont le manque d'espaces gérés par la population étudiante, le manque d'endroits pour étudier, pour se détendre, pour s'organiser, y compris le manque d'espaces accessibles; et

Attendu que les syndicats étudiants n'ont pas tous un bâtiment ou un centre étudiant qu'ils détiennent ou gèrent de façon autonome; et

Attendu que les espaces gérés par la population étudiante sont difficiles à acquérir et à maintenir; et

Attendu que la responsabilité de financer les initiatives pour obtenir des espaces a été refilée aux étudiantes et étudiants; et

Attendu que les espaces sur le campus sont soumis à une privatisation croissante; et

Attendu que les nouveaux plans d'aménagement des campus ne prévoient plus d'espaces étudiants; et

Attendu que la participation des syndicats étudiants a été réduite par l'administration en ce qui concerne les projets relatifs aux espaces étudiants; et

Attendu que l'administration a remis en question la revendication d'un plus grand nombre d'espaces étudiants en exigeant une quantité considérable de données concrètes et de comparaisons à d'autres établissements en Ontario; et

Attendu qu'un groupe de travail sur les espaces étudiants fournirait aux sections locales des ressources qui leur permettraient d'organiser, de faire de la recherche, d'obtenir un soutien à long terme sur les questions liées aux espaces étudiants, et de faire pression sur l'administration de l'université et sur le gouvernement provincial; par conséquent,

Il est résolu de créer un groupe de travail sur les espaces étudiants.

ADOPTÉE

2013/08:061

MOTION

Section 94/Section 97

Attendu que, sous la direction du premier ministre Stephen Harper, les décisions en matière de politiques et de financement du gouvernement fédéral ont miné la recherche publique, la science et l'accès public au savoir; et

Attendu que le musellement des scientifiques fédéraux, les compressions et la privatisation de Bibliothèques et Archives Canada, la réaffectation de bourses fédérales de la recherche motivée par la curiosité à la recherche à but lucratif, le retrait du financement de travaux et d'installations de recherche « qui dérangent » le gouvernement sur le plan politique, et la promotion de l'influence de l'entreprise privée sur les universités et la recherche universitaire nuisent terriblement à l'enseignement et à la recherche au niveau postsecondaire, en plus de représenter un affront direct à une société ouverte et éclairée; et

Attendu que des étudiantes et étudiants, des professeures et professeurs et d'autres alliés coordonnent actuellement une opposition à ces décisions politiques et financières du gouvernement fédéral, et ils proposeront des solutions de rechange visant à assurer un financement public adéquat et libre de la science et de la recherche, ainsi qu'un accès public au savoir et aux résultats de recherche; et

Attendu que la section locale 94, avec l'appui des sections locales 78 et 41 ainsi que d'autres partenaires de la coalition, planifie une foire et une manifestation « Libérez la science » à Ottawa en septembre pour sensibiliser la population à ces enjeux; par conséquent,

Il est résolu d'appuyer la campagne « Libérez la science »; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à assister à la foire et manifestation « Libérez la science » à Ottawa en septembre ou encore d'organiser leur propre événement de sensibilisation au musellement des scientifiques fédéraux, aux compressions et à la privatisation de Bibliothèques et Archives Canada, à la réaffectation de bourses fédérales de la recherche motivée par la curiosité à la recherche à but lucratif, au retrait du financement de travaux et d'installations de recherche « qui dérangent » sur le plan politique, et à la promotion de l'influence de l'entreprise privée sur les universités et sur la recherche universitaire; et

Il est de plus résolu de contribuer un montant de 2 000 \$ à la préparation d'un document résumant les présentations à la foire « Libérez la science ».

ADOPTÉE

2013/08:069 MOTION

Section 99/Section 94

Attendu que les travailleuses, les travailleurs, les étudiantes et les étudiants de l'Ontario doivent se trouver deux ou trois emplois mal rémunérés pour assurer leur subsistance ou pour gérer les hausses incessantes des frais de scolarité; et

Attendu que le salaire minimum a été gelé à 10,25 \$ pour trois ans; et

Attendu que les revenus provenant d'un salaire minimum sont inférieurs de 19 pour cent au seuil de la pauvreté; et

Attendu que le salaire minimum devrait être calculé sur une semaine de travail de 35 heures; et

Attendu que quatre autres provinces et territoires ont adopté des politiques qui mettent annuellement le salaire minimum à niveau avec le coût de la vie; par conséquent,

Il est résolu d'écrire une lettre à la première ministre Wynne et au ministre Yasir Naqvi pour demander une augmentation immédiate du salaire minimum à 14 \$ (10 pour cent au-dessus du seuil de la pauvreté) et une mise à niveau annuelle avec le coût de la vie; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres similaires.

ADOPTÉE

2013/08:071 MOTION

Section 99/Section 94

Attendu que la région du Grand Toronto et de Hamilton (RGTH) perd annuellement plus de six milliards de dollars en revenus en raison des engorgements routiers; et

Attendu que Metrolinx, dans son grand projet (The Big Move), prévoit investir 50 milliards de dollars sur 25 ans dans les infrastructures de transport; et

Attendu que Metrolinx a proposé de nouveaux mécanismes de financement pour générer des revenus de deux milliards de dollars par année pour financer le Grand projet, incluant une augmentation d'un pour cent de la TVH, un prélèvement sur les stationnements, une taxe de cinq pour cent sur l'essence et une augmentation de 15 pour cent des droits d'aménagement; et

Attendu que les taxes régressives proposées pour le financement du Grand projet touchent de façon disproportionnée les foyers à faible revenu; par conséquent,

Il est résolu d'appuyer les mécanismes de financement suivants pour soutenir le développement des infrastructures de transport public : impôt sur les bénéfices, droits d'aménagement, impôt sur le revenu, récupération de la plus-value et charges sociales; et

Il est de plus résolu de s'opposer aux mécanismes de financement suivants : taxe sur les carburants et l'essence, péages routiers, impôt foncier, taxe de vente, frais sur le kilométrage parcouru et augmentation des tarifs des transports en commun; et

Il est de plus résolu d'écrire une lettre au ministre Glen Murray pour lui décrire les mécanismes de financement que la Fédération appuie ou condamne; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres similaires.

2013/08:104 MOTION DE MODIFICATION

Section 41/Section 99

Il est résolu de modifier la motion 2013/08:071 en y ajoutant ce qui suit :

« Il est de plus résolu de revendiquer dans cette lettre revendique l'utilisation de ces mécanismes de financement pour la mise en œuvre d'une infrastructure de transport en commun améliorée et à prix abordable dans toute la province. »

ADOPTÉE

2013/08:071 ADOPTÉE TELLE QUE MODIFIÉE

2013/08:075 MOTION

Section 99/Section 94

Attendu que les échéances actuelles de paiement des frais de scolarité arrivent avant l'obtention des versements du RAFEO pour les étudiantes et étudiants qui en ont fait la demande; et

Attendu que les établissements pénalisent les étudiantes et étudiants avec des taux d'intérêt et des frais de report de paiements élevés pour ceux qui ne peuvent payer immédiatement les frais de scolarité élevés; et

Attendu que certains établissements demandent que les frais de scolarité de l'année entière soient payés au début de la session d'automne, alors que les versements du RAFEO ne continuent qu'en janvier; par conséquent,

Il est résolu d'écrire au ministre Duguid pour lui demander d'harmoniser les échéances de paiement des frais de scolarité avec les versements du RAFEO, de faire en sorte que les frais de scolarité ne puissent être facturés que pour une session à la fois, et d'interdire aux établissements d'imposer des frais d'intérêts pour les paiements non réglés; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres similaires; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à faire connaître les politiques de leur établissement concernant la facturation des frais de scolarité.

ADOPTÉE

2013/08:077 MOTION

Section 99/Section 94

Attendu qu'une réforme est nécessaire pour que les résultats des élections reflètent mieux la volonté de l'électorat et pour diminuer les obstacles systématiques qui empêchent les gens de voter; et

Attendu que les résidentes et résidents permanents sont des contribuables, qu'ils contribuent de façon importante au développement de la ville, mais qu'ils n'ont pas le droit de voter; et

Attendu que le mode de scrutin préférentiel est une forme d'élection municipale qui assure que le gagnant a l'appui de la moitié des électeurs et électrices; et

Attendu que les règles électorales municipales sont de compétence provinciale; et

Attendu que la ville de Toronto a voté pour mettre en place le mode de scrutin préférentiel et pour permettre aux résidentes et résidents permanents de voter aux prochaines élections municipales; par conséquent,

Il est résolu d'écrire à la première ministre Wynne pour lui demander de modifier la réglementation provinciale afin d'autoriser les municipalités qui le désirent à mettre en place le mode de scrutin préférentiel et à permettre aux résidentes et résidents permanents de voter; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres similaires.

ADOPTÉE

2013/08:085 MOTION D'URGENCE

Section 68/Section 109

Attendu que, le 27 juillet 2013, Sammy Yatim a été tué par un policier de Toronto après avoir brandi un couteau de 3 pouces dans un tramway de la commission des transports de Toronto (TTC); et

Attendu que le policier a tiré 9 fois sur Sammy Yatim, et que celui-ci a reçu par la suite une décharge de Taser; et

Attendu que, lorsqu'on a tiré sur lui, Sammy Yatim était la seule personne dans le tramway et qu'il était entouré de 22 agents de la police de Toronto; par conséquent,

Il est résolu d'écrire une lettre aux services de police de Toronto condamnant l'usage excessif de la force qui a entraîné la mort de Sammy Yatim; et

Il est de plus résolu d'appuyer la demande d'une enquête indépendante sur les politiques, les pratiques et la formation de la police dans toute la province; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres similaires.

ADOPTÉE

2013/08:105 MOTION D'URGENCE

Section 104/Section 82

Attendu que l'Université Laurentienne a retiré à l'Association des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel de la Laurentienne un espace qui leur appartenait et qui était favorable aux besoins des familles; et

Attendu que l'Association a été déménagée dans un endroit sans espace favorable aux besoins des familles avec un endroit où les enfants peuvent jouer et un endroit pour étudier; et

Attendu que l'Association travaille actuellement avec le groupe d'initiative de soutien aux familles de l'Université Laurentienne (Laurentian University Family Support Initiative) pour tenter d'obtenir un local favorable aux besoins des familles pour les étudiantes et étudiants et leurs enfants;

Il est résolu d'encourager les sections locales à fournir à l'Association, si elles en ont, de l'information sur de telles initiatives sur leur campus; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à écrire au recteur de l'Université Laurentienne, Dominic Giroux, pour lui demander qu'un autre local de ce genre soit fourni sur le campus.

ADOPTÉE

2013/08:106 MOTION

Section 98/Section 54

Il est résolu d'adopter le Plan d'action provincial.

ADOPTÉE

2013/08:107 MOTION

Section 32/Section 25

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET DES SERVICES

La représentante à l'Exécutif national, Anna Goldfinch, présente le rapport au nom du comité.

a. Motions reportées de l'Assemblée générale précédente

2013/01:074 MOTION DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS

Section 19/Section 97

Attendu que l'appellation courante de l'Association modulaire des étudiantes et étudiants handicapés est de nature exclusive et ne tient pas compte de la diversité de la collectivité; et

Attendu que le libellé courant pourrait être modifié afin de refléter la diversité de la collectivité; par conséquent,

Il est résolu de modifier l'appellation de l'Association modulaire des étudiantes et étudiants handicapés à l'Association modulaire des étudiantes et étudiants handicapés, sourds et atteints de maladie mentale; et

Il est de plus résolu d'apporter les modifications appropriées au Règlement VII afin de répondre convenablement à l'intention exprimée dans la clause ci-dessus.

REJETÉE

b. Motions renvoyées au Comité exécutif de l'Ontario

2013/01:024 MOTION DE MODIFICATION DES POLITIQUES DE FONCTIONNEMENT

Section 27/Section 97

Attendu que la création et le parrainage de groupes de défense sont devenus une tactique de choix utilisée par des entreprises espérant créer un appui de masse, ou l'apparence d'un appui de masse, de leurs intérêts financiers; et

Attendu que de tels groupes de défense sont essentiellement des campagnes de marketing savamment déguisées; et

Attendu que la Fédération s'engage envers la justice sociale et la justice économique et que ces engagements sont largement incompatibles avec les campagnes parrainées par des entreprises; par conséquent,

Il est résolu de modifier la politique de fonctionnement sur le Travail de coalition pour y ajouter ce qui suit :

La Fédération doit s'abstenir de travailler en coalition avec des organisations dont les objectifs et le financement représentent, ou peuvent être raisonnablement soupçonnés de représenter, un conflit d'intérêts économiques et sociaux.

REJETÉE

c. Motions présentées par le Comité exécutif de l'Ontario

2013/08:011 MOTION DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS

Section 68/Section 94

Il est résolu de modifier le sous-alinéa 3.a.i du Règlement III – Réunions de la Fédération :

- i. Un préavis d'au moins huit (8) semaines avant l'Assemblée générale annuelle et l'Assemblée générale semestrielle de la Fédération sera donné à toutes les associations membres.

ADOPTÉE

d. Motions présentées par les sections locales

2013/08:017 MOTION

Section 68/Section 94

Attendu que l'acquisition de matériel à coût réduit grâce à des économies d'échelle permet aux sections locales d'obtenir de la marchandise à un prix moindre, comme le permet le programme d'achat en gros de la Fédération qui leur fournit à un taux réduit du matériel recyclé de haute qualité produit selon les normes du commerce équitable; et

Attendu que l'achat par les sections locales de produits d'alimentation locaux et biologiques est plus coûteux que les aliments d'origine étrangère et génétiquement modifiés; et

Attendu que la politique sur les questions d'intérêt de la Fédération concernant les Services d'alimentation identifie les aliments locaux et biologiques comme étant une nécessité pour la consommation individuelle des étudiantes et étudiants et au sein des exploitations d'alimentation gérées par les étudiantes et étudiants; par conséquent,

Il est résolu d'examiner la possibilité d'acheter en gros des produits alimentaires biologiques de commerce équitable produits en Ontario, par l'entremise d'un réseau d'aliments biologiques, dans le but d'approvisionner les sections locales et les exploitations d'alimentation gérées par la population étudiante.

ADOPTÉE

2013/08:049 MOTION DE MODIFICATION DES POLITIQUES DE FONCTIONNEMENT

Section 19/Section 94

Attendu que les politiques de fonctionnement sur les campagnes ont maintenant presque vingt ans; et

Attendu que les politiques actuelles ne servent pas adéquatement la Fédération dans l'espace numérique en évolution constante ni ne servent l'engagement de ses membres dans ce domaine; et

Attendu que la Fédération soutient les pratiques de licence et de publication « libre-droit »; par conséquent,

Il est résolu d'abroger les politiques de fonctionnement sur les campagnes, et de les remplacer par le texte suivant :

CAMPAGNES ET MATÉRIEL

Principe

Les campagnes de la Fédération sont conçues pour être utilisées pendant plus d'une année scolaire et doivent présenter une souplesse d'utilisation au sein du contexte continuellement changeant de notre secteur.

Les campagnes tentent de représenter le mieux possible les idéaux des membres et sont favorisées principalement par l'entremise du Comité des campagnes de la plénière des assemblées générales de la Fédération ou découlent du travail des groupes modulaires, des caucus et des sections locales de la Fédération.

Dans la mesure du possible et lorsqu'elles sont favorables aux objectifs de la Fédération, les campagnes sont conçues en collaboration avec les partenaires de coalition.

Distribution

Tout le matériel de campagne de la Fédération est distribué, en quantités approuvées par le Comité des campagnes de la plénière, à toutes les sections locales. Si la campagne est urgente ou si les délais empêchent le Comité des campagnes de prendre une décision, celle-ci sera prise par le Comité exécutif de la Fédération.

Tout le matériel imprimé doit être offert aux sections locales sous format électronique au plus tard quatre (4) semaines après qu'elles en aient fait la demande.

À la demande de l'un des groupes suivants, le matériel de la Fédération peut être distribué gratuitement à ces groupes, dans une quantité déterminée par le Comité exécutif :

- un partenaire de coalition
- un groupe ou conseil étudiant d'une école secondaire
- un membre éventuel

Le matériel de campagne de la Fédération peut être distribué au gouvernement et aux agences gouvernementales moyennant un coût équivalant à trois cent (300) pour cent du coût de production.

Le matériel de la Fédération peut être distribué à un autre groupe qui en fait la demande, au coût et dans une quantité que détermine le Comité exécutif.

Règlements pour le matériel de campagne

Toute publication, correspondance ou autre document de la Fédération doit être imprimé recto-verso et relié dans un cartable de façon à pouvoir les retirer sans difficulté pour fins de recyclage.

Autant que possible, seul du papier recyclé de haute qualité, désencré et non blanchi sert à produire le matériel de campagne.

Seules les licences « libre-droit », telles Creative Commons ou autres licences semblables, sont utilisées pour la création et la production du matériel de campagne de la Fédération, y compris, entre autres, les affiches, les info-fiches et tous les outils de campagne connexes. De telles licences doivent contenir une mention de la source, être utilisées à des fins strictement non commerciales et partagées par le biais de licences équivalentes si des dérivés de l'œuvre sont créés.

La Fédération s'oppose aux propos qui soutiennent ou maintiennent l'oppression ou la discrimination dans le matériel de campagne ou de pression de la Fédération.

Tout le matériel de campagne de la Fédération utilise des termes qui s'appliquent au féminin et au masculin et prévoit une politique d'action positive dans ses propos liés aux pronoms sexospécifiques.

La Fédération s'assure que tout le matériel de campagne produit par la Fédération et par ses filiales est offert dans un format bilingue.

La Fédération n'utilise aucun acronyme dans ses documents de campagne écrits sauf si ces acronymes y sont expliqués clairement.

2013/08:108 MOTION DE MODIFICATION

Section 68/Section 94

Il est résolu de modifier la première phrase du premier paragraphe de la section « Distribution » de la motion 2013/08:049 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Tout le matériel de campagne de la Fédération est distribué, en quantités approuvées, si possible, par le Comité des campagnes de la plénière, à toutes les sections locales.

ADOPTÉE

2013/08:109 MOTION DE MODIFICATION

Section 68/Section 94

Il est résolu de supprimer la deuxième phrase du premier paragraphe de la section « Distribution » de la motion 2013/08:049.

ADOPTÉE

2013/08:110 MOTION DE MODIFICATION

Section 68/Section 94

Il est résolu de modifier le deuxième paragraphe de la section « Distribution » de la motion 2013/08:049 pour qu'il soit rédigé comme suit :

Tout le matériel de campagne imprimé doit être fourni aux sections locales sous format électronique au plus tard quatre (4) semaines après qu'elles en aient fait la demande.

ADOPTÉE

2013/08:049 ADOPTÉE TELLE QUE MODIFIÉE

2013/08:051 MOTION DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS

Section 19/Section 94

Il est résolu de modifier le Règlement IV pour y ajouter ce qui suit :

Format de présentation des politiques

Les motions relatives aux politiques de fonctionnement et aux politiques sur les questions d'intérêt doivent :

- contenir une justification claire et la motivation pour l'ajout de la politique ou la modification proposée; et
- être accompagnées d'un document secondaire qui sera distribué aux sections locales pour expliquer, de manière détaillée et exacte, la modification de politique proposée, s'il y a lieu.

Les motions relatives aux questions d'intérêt doivent présenter clairement, dans le texte de la politique, un préambule, une section formulant le soutien et une section formulant l'opposition.

REJETÉE

2013/08:111 MOTION

Section 68/Section 106

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2013/08:112 MOTION

Section 32/Section 107

Il est résolu de suspendre la séance pendant 30 minutes.

ADOPTÉE

12 h 22 : La séance est suspendue.

13 h : La séance reprend.

7. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION ET D'ÉLABORATION DES POLITIQUES

Le recherchiste de l'Ontario, Michael Yam, présente le rapport au nom du comité.

2013/08:021 MOTION DE MODIFICATION DES POLITIQUES SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT

Section 68/Section 97

Attendu que les étudiantes et étudiants en Ontario paient les frais de scolarité les plus élevés au Canada et qu'ils doivent souvent payer très cher les aliments sur le campus; et

Attendu que les options d'alimentation sur le campus sont souvent peu saines et que les étudiantes et étudiants devraient avoir le choix de connaître la composition des aliments qu'ils consomment; et

Attendu que les étudiantes et étudiants qui ont des besoins alimentaires culturels ou autres requièrent une identification claire des aliments indiquant s'ils sont halal, casher, sans noix, sans gluten, végétaliens, etc.; par conséquent,

Il est résolu de modifier la politique sur les questions d'intérêt intitulée Services d'alimentation pour inclure le point suivant sous « la Fédération appuie » dans la section Contrats d'exclusivité et pluriannuels :

Contrats d'exclusivité et pluriannuels de services d'alimentation

La Fédération appuie :

- L'exigence voulant que les fournisseurs offrent des repas aux prix semblables à ceux des mêmes franchises hors campus, et y adhèrent; et

Il est de plus résolu d'ajouter les points suivants à ce qu'appuie la Fédération sous la section Aliments locaux, biologiques et appropriés à la culture :

Aliments locaux, biologiques et appropriés à la culture

La Fédération appuie :

- Le droit de chaque étudiante ou étudiant de connaître la valeur nutritive des aliments qu'elle ou il consomme; et
- Des normes et des politiques ouvertes pour l'identification d'aliments halal, casher, végétariens, végétaliens, sans gluten et sans noix sur le campus.

ADOPTÉE

2013/08:053 MOTION DE MODIFICATION DES POLITIQUES SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT

Section 41/Section 97

Attendu que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants représente des centaines de milliers d'étudiantes et d'étudiants dans tout le pays et s'efforce de défendre leurs droits et intérêts; et

Attendu que bon nombre d'étudiantes et d'étudiants ont des connaissances limitées ou nulles des contrats, des cartes de crédit, de l'intérêt, et de leurs effets possiblement néfastes; et

Attendu que bon nombre d'étudiantes et d'étudiants ploient déjà sous le poids d'un lourd endettement dû au coût de l'éducation postsecondaire; et

Attendu que les entreprises comme les sociétés émettrices de cartes de crédit exploitent les étudiantes et étudiants lorsqu'elles font la promotion et la distribution de cartes de crédit, et cherchent à les persuader de signer un contrat sur place, souvent à l'aide de cadeaux promotionnels; et

Attendu que ces contrats peuvent causer des dommages à court ou à long terme aux étudiantes et étudiants; par conséquent,

Il est résolu de modifier la politique relative aux questions d'intérêt intitulée « Politique économique » pour ajouter ce qui suit à la section « La Fédération s'oppose à ce qui suit » :

- la présence de sociétés émettrices de cartes de crédit sur les campus des collèges et universités qui encouragent les étudiantes et étudiants à signer des contrats sur place.

REJETÉE

2013/08:063 MOTION DE MODIFICATION DES POLITIQUES SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT Section 94/Section 97

Attendu que la politique de la Fédération sur les questions de santé n'a pas été mise à jour depuis 1998; et

Attendu que les questions de santé sont de nature complexe et que les administrations des universités et des collèges ont la responsabilité de fournir à l'ensemble des étudiantes et étudiants les ressources et l'infrastructure nécessaires pour répondre à un large éventail de besoins; et

Attendu que la politique de la Fédération sur les questions de santé est muette sur la santé mentale; et

Attendu qu'un nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants indiquent que les frais de scolarité et l'endettement étudiant nuisent à leur état de santé mentale; et

Attendu que la politique de la Fédération sur les questions de santé doit refléter la réalité actuelle des étudiantes et étudiants en ce qui concerne la santé; par conséquent,

Il est résolu de modifier la politique de la Fédération sur les questions de santé pour qu'elle soit rédigée comme suit :

QUESTIONS DE SANTÉ

La Fédération est favorable à l'inclusion des étudiantes et étudiants en médecine, en sciences infirmières et en dentisterie dans la définition de « GROUPE À RISQUE » de l'Assurance-santé de l'Ontario (OHIP) au même titre que les praticiennes et praticiens dans leurs professions respectives.

La Fédération appuie les étudiantes et étudiants, les employées et employés ainsi que les professeurs et professeurs atteints du sida ou vivant avec le VIH qui choisissent de demeurer dans un cadre universitaire. La Fédération incite les administrations des universités et des collèges à établir une politique globale sur le sida, laquelle reconnaît la discrimination dont les personnes atteintes sont victimes et prévoit des mesures pour contrer cette discrimination.

La Fédération appuie l'aménagement et le maintien d'espaces sûrs sur les campus. La Fédération incite les administrations des universités et des collèges à assumer leur responsabilité d'assurer des espaces de travail et d'étude sûrs pour l'ensemble de leurs étudiantes et étudiants qui utilisent les laboratoires, les bureaux, les salles de classe, les bibliothèques et les espaces communs de leur établissement.

La Fédération soutient une offre de services de santé mentale gratuits et accessibles sur les campus. La Fédération incite les administrations des universités et des collèges à élaborer et à appliquer une politique pour protéger les étudiantes et étudiants contre les poursuites universitaires et non universitaires découlant de questions de santé mentale.

La Fédération appuie le droit des étudiantes et étudiants de travailler et d'étudier dans un environnement universitaire libre de violence, d'intimidation et de harcèlement.

La Fédération appuie la création et le maintien dans les universités de l'Ontario de programmes de sage-femme conférant des grades. La Fédération soutient l'autonomie des programmes de formation de sages-femmes ainsi que de la profession.

La Fédération soutient et encourage toutes les initiatives d'associations membres visant à encourager les rapports sexuels protégés et une sexualité saine sur les campus, et à soutenir des choix éclairés en matière de santé sexuelle et de santé reproductive.

La Fédération s'oppose à la discrimination envers les personnes qui sont systématiquement opprimées dans toutes les formes de recherche médicale.

2013/08:113 MOTION DE MODIFICATION

Section 47/Section 24

Il est résolu de modifier la motion 2013/08:063 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

QUESTIONS DE SANTÉ

La Fédération est favorable à l'inclusion des étudiantes et étudiants en médecine, en sciences infirmières et en dentisterie dans la définition de « GROUPE À RISQUE » de l'Assurance-santé de l'Ontario (OHIP) au même titre que les praticiennes et praticiens dans leurs professions respectives.

La Fédération appuie les étudiantes et étudiants, les employées et employés ainsi que les professeurs et professeurs atteints du sida ou vivant avec le VIH qui choisissent de demeurer dans un cadre universitaire. La Fédération incite les administrations des universités et des collèges à établir une politique globale sur le sida, laquelle reconnaît la discrimination dont les personnes atteintes sont victimes et prévoit des mesures pour contrer cette discrimination.

La Fédération appuie le droit de tous les étudiants et étudiantes de travailler, d'étudier et de profiter d'espaces de divertissement dans un environnement universitaire libre de violence, d'intimidation et de harcèlement.

La Fédération appuie l'aménagement et le maintien de campus sûrs. La Fédération incite les administrations des universités et des collèges à assumer leur responsabilité d'assurer des espaces de travail, d'étude et de divertissement sûrs pour l'ensemble de leurs étudiantes et étudiants qui utilisent les laboratoires, les bureaux, les salles de classe, les bibliothèques et les espaces communs de leur établissement.

La Fédération soutient une offre de services de santé mentale gratuits et accessibles sur les campus. La Fédération incite les administrations des universités et collèges à élaborer et à appliquer une politique qui protégera les étudiantes et étudiants contre la persécution scolaire ou non scolaire découlant de questions de santé mentale.

La Fédération appuie la création et le maintien dans les universités de l'Ontario de programmes de sage-femme conférant des grades. La Fédération soutient l'autonomie des programmes de formation de sages-femmes ainsi que de la profession.

La Fédération soutient et encourage toutes les initiatives d'associations membres visant à encourager les rapports sexuels protégés et une sexualité saine sur les campus, et à soutenir des choix éclairés en matière de santé sexuelle et de santé reproductive.

La Fédération s'oppose à la discrimination envers les personnes qui sont systématiquement opprimées dans toutes les formes de recherche médicale. »

ADOPTÉE

2013/08:063 ADOPTÉE TELLE QUE MODIFIÉE

2013/08:065 MOTION D'ADOPTION D'UNE POLITIQUE SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT
Section 47/Section 97

Attendu que la Fédération s'est dotée d'une politique sur les « Codes de conduite non liée à la scolarité »; et

Attendu que la Fédération n'a pas de politique sur les « Codes de conduite liée à la scolarité »; et

Attendu qu'un code de conduite liée à la scolarité pourrait être utilisé abusivement par l'administration d'un collège ou d'une université pour restreindre ou limiter les droits des étudiantes et étudiants; par conséquent,

Il est résolu d'adopter la politique « Codes de conduite liée à la scolarité » suivante.

CODES DE CONDUITE LIÉE À LA SCOLARITÉ

Préambule

Les codes de conduite liée à la scolarité sont des documents officiels et accessibles au public, qui indiquent les comportements attendus et les règlements que les étudiantes et étudiants inscrits dans un établissement devraient ou doivent respecter. Ils fournissent des exemples d'écarts de conduite et décrivent les étapes que les autorités appropriées devraient ou doivent observer dans de tels cas.

La Fédération reconnaît l'importance d'un code de conduite juste, transparent et clair, qui vise à assurer la protection et la sécurité de tous les étudiants et étudiantes inscrits dans un établissement postsecondaire. Il est aussi essentiel que les codes de conduite des établissements décrivent clairement et en détail les procédures d'application des sanctions ou des mesures disciplinaires, lorsqu'elles sont jugées nécessaires et appropriées. Dans tous les cas où des mesures disciplinaires sont jugées nécessaires, les personnes impliquées devraient avoir eu droit à l'application régulière du code et à une instruction impartiale.

La Fédération reconnaît que, comme pour la plupart des codes de conduite étudiante, la résolution informelle et paisible des conflits et incidents est préférable, dans la mesure du possible. Le but ultime d'un code de conduite étudiante est de fournir une norme de comportements que la communauté du collège ou de l'université doit observer. Il sert aussi à fournir un cadre officiel aux procédures de résolution de conflits ou d'incidents et, quand cela est absolument nécessaire, à recommander des mesures disciplinaires lorsque le processus informel a échoué ou est impossible.

La Fédération se sentirait très concernée si une étudiante ou un étudiant se voyait imposer une sanction découlant d'une interprétation d'un code de conduite sans avoir eu droit à l'application régulière de ce code, ou se voyait imposer une sanction qui ne correspond pas à la nature ni à la gravité de l'infraction.

Politique

La Fédération appuie les codes de conduite étudiante qui :

- respectent explicitement le droit d'assemblée ou de manifestation pacifique et le droit à la liberté d'expression;
- encouragent la résolution informelle des conflits;
- servent à protéger la sécurité personnelle de tous les étudiants et étudiantes inscrits à l'établissement couvert par le code;
- fournissent des directives claires et explicites sur les moyens pour une étudiante ou un étudiant de déposer une plainte;
- fournissent des directives claires et explicites sur l'application régulière du code lorsqu'une étudiante ou un étudiant fait l'objet d'une enquête ou est accusé d'avoir commis une infraction au code;
- décrivent les sanctions qui sont appropriées à l'infraction lorsque l'étudiante ou l'étudiant est jugé coupable; et
- interprètent le code de conduite d'une façon qui n'est pas discriminatoire en raison du sexe, de la race, de l'origine ethnique, de la religion, du statut socioéconomique ou de l'orientation sexuelle; bref, toutes les étudiantes et tous les étudiants sont assujettis également au code.

La Fédération s'oppose aux codes de conduite étudiante qui :

- sont utilisés pour intimider ou censurer les étudiantes et étudiants, ou pour les punir sans raison valable;
- ne sont pas appliqués de façon régulière, ou sont utilisés d'une façon abusive qui supprime ou limite le droit à l'application régulière du code;
- sont appliqués d'une façon discriminatoire ou préférentielle envers un ou des étudiants ou étudiantes sur le campus, à l'avantage ou au détriment des autres;
- ne sont pas accessibles au public ou en ligne, ou pourraient être considérés comme des « Codes de conduite non liée à la scolarité » selon la politique de la Fédération à ce sujet;
- sont utilisés pour punir des étudiantes et des étudiants plutôt que pour protéger leurs droits;
- sont utilisés dans le but de protéger exclusivement les membres de l'administration ou du personnel, au détriment des étudiantes et étudiants;
- contreviennent aux lois du Canada, ou sont utilisés d'une manière telle que leur application par les autorités institutionnelles enfreint les lois du Canada.

2013/08:114 MOTION DE MODIFICATION

Section 78/Section 71

Il est résolu de modifier la motion 2013/08:065 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

CODES DE CONDUITE LIÉE À LA SCOLARITÉ

Préambule

Les codes de conduite liée à la scolarité sont des documents officiels et accessibles au public qui indiquent les comportements attendus et les règlements que les étudiantes et étudiants inscrits dans un établissement devraient ou doivent respecter. Ils fournissent des exemples d'écarts de conduite et décrivent les étapes que les autorités appropriées devraient ou doivent observer dans de tels cas.

La Fédération reconnaît l'importance d'un code de conduite juste, transparent et clair, qui vise à assurer la protection et la sécurité de tous les étudiants et étudiantes

inscrits dans un établissement postsecondaire. Il est aussi essentiel que les codes de conduite des établissements décrivent clairement et en détail les procédures d'application des sanctions ou des mesures disciplinaires, lorsqu'elles sont jugées nécessaires et appropriées. Dans tous les cas où des mesures disciplinaires sont jugées nécessaires, les personnes impliquées devraient avoir le droit à l'application régulière du code et à une instruction impartiale, y compris le droit d'être représentés.

La Fédération reconnaît que, comme pour la plupart des codes de conduite étudiante, la résolution informelle et paisible des conflits et incidents est préférable, dans la mesure du possible. Le but ultime d'un code de conduite étudiante est de fournir une norme de comportements que la communauté du collège ou de l'université doit observer. Il sert aussi à fournir un cadre officiel aux procédures de résolution de conflits ou d'incidents et, quand cela est absolument nécessaire, à recommander des mesures disciplinaires lorsque le processus informel a échoué ou est impossible.

La Fédération se sentirait très concernée si une étudiante ou un étudiant se voyait imposer une sanction découlant d'une interprétation d'un code de conduite sans avoir eu droit à l'application régulière de ce code, ou se voyait imposer une sanction qui ne correspond pas à la nature ni à la gravité de l'infraction.

Politique

La Fédération appuie les codes de conduite étudiante qui :

- interprètent le code de conduite d'une façon qui n'est pas discriminatoire en raison de l'identité sexuelle, de la race, de l'origine ethnique, de la religion, du statut socioéconomique, d'un handicap, du statut d'immigrant ou de l'orientation sexuelle; bref, tous les étudiants et étudiantes sont assujettis au code de manière égale.
- respectent explicitement le droit d'assemblée ou de manifestation pacifique et le droit à la liberté d'expression;
- encouragent la résolution informelle des conflits;
- servent à protéger la sécurité personnelle de tous les étudiants et étudiantes inscrits à l'établissement couvert par le code;
- fournissent des directives claires et explicites sur les moyens pour une étudiante ou un étudiant de déposer une plainte;
- fournissent des directives claires et explicites sur l'application régulière du code lorsqu'une étudiante ou un étudiant fait l'objet d'une enquête ou est accusé d'avoir commis une infraction au code;
- décrivent les sanctions qui sont appropriées à l'infraction lorsque l'étudiante ou l'étudiant est jugé coupable;
- fournissent aux étudiantes et étudiants une représentation à quelque moment qui soit, à la demande de l'étudiante ou de l'étudiant, et ce, gratuitement; et
- ont un mécanisme pour bien informer les étudiantes et étudiants de leurs droits en vertu des codes.

La Fédération s'oppose aux codes de conduite étudiante qui :

- ne sont pas accessibles au public ou en ligne, ou pourraient être considérés comme des « Codes de conduite non liée à la scolarité » selon la politique de la Fédération à ce sujet;
- sont utilisés dans le but de protéger exclusivement les membres de l'administration ou du personnel, au détriment des étudiantes et étudiants;
- sont utilisés dans le but d'intimider ou de blâmer les étudiantes et étudiants;

- n'assurent pas les principes de base de justice naturelle incluant, sans s'y limiter, les droits suivants : l'avis d'allégation, l'application régulière de la loi, la comparution dans un délai raisonnable, la capacité d'examiner la preuve, la possibilité d'élaborer une défense et de la soutenir, la possibilité de présenter des témoins, et l'accès à un processus d'appel impartial;
- sont appliqués de façon arbitraire, invasive, partielle ou discriminatoire.
- sont utilisés pour punir des étudiantes et des étudiants plutôt que pour protéger leurs droits;
- contreviennent aux lois du Canada, ou sont utilisés d'une manière telle que leur application par les autorités institutionnelles enfreint les lois du Canada;
- veulent obliger les étudiantes et étudiants à rapporter les cas de mauvaise conduite, s'il y a lieu, ou à se retirer des situations de mauvaise conduite; et
- ne sont pas élaborés, mis en œuvre et jugés par un groupe au sein duquel les syndicats étudiants ne sont pas représentés. »

ADOPTÉE

2013/08:065 ADOPTÉE TELLE QUE MODIFIÉE

2013/08:067 MOTION DE MODIFICATION DES POLITIQUES SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT
Section 78/Section 97

Attendu que les étudiantes et étudiants devraient avoir le droit, dans toutes leurs interactions avec leur établissement postsecondaire, d'être dénommés selon leur préférence; et

Attendu que les retombées potentielles des relations mal encadrées entre une étudiante ou un étudiant et leur directrice ou directeur doivent être décrites dans cette politique; et

Attendu qu'une section intitulée « Santé et sécurité » renforcerait la politique sur les « Étudiantes et étudiants des 2^e et 3^e cycles » de la Fédération; par conséquent,

Il est résolu de modifier le paragraphe 1 de la politique « Étudiantes et étudiants des 2^e et 3^e cycles » de la Fédération pour qu'il soit rédigé comme suit :

La Fédération appuie le droit des étudiantes et étudiants d'exiger l'utilisation d'une terminologie sans distinction de sexe sur leurs diplômes ou certificats, dans les listes de cours et dans toutes les communications officielles.

Il est de plus résolu de modifier le préambule du paragraphe 6, intitulé « Les rapports entre les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs et leur directrice ou directeur de recherche ou de thèse », pour qu'il soit rédigé comme suit :

Les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs ont souvent des rapports de dépendance avec les membres du corps professoral qui les encadrent ou qui leur procurent de l'aide financière pendant leurs études. Si des conflits surviennent, l'étudiante ou l'étudiant risque de se retrouver dans une position vulnérable et leur statut scolaire et leur situation financière pourraient être compromis. L'influence que peut avoir des rapports mal encadrés entre une directrice ou un directeur et une étudiante ou un étudiant des cycles supérieurs sur la carrière et les études de cette dernière ou de ce dernier peut aller jusqu'à l'isolement de la communauté universitaire, à l'entrave de la progression scolaire ainsi qu'à une absence d'encadrement, ouvrant la porte à de l'intimidation et au harcèlement. De plus, les travaux et les bourses de recherche de l'étudiante ou de l'étudiant peuvent être compromis si sa directrice ou son directeur quitte l'établissement d'enseignement auquel elle ou il est inscrit.

Il est de plus résolu de modifier le paragraphe 9, intitulé « Questions d'intérêt pour les assistantes et assistants à l'enseignement », pour qu'il soit rédigé comme suit :

La Fédération appuie la pratique de payer les assistantes et assistants à l'enseignement et les correctrices et correcteurs pour toutes les heures travaillées à la même échelle que celle en vigueur dans l'établissement d'enseignement pour le même travail.

Il est de plus résolu d'ajouter la section suivante à la politique :

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Politique

La Fédération reconnaît que l'établissement a la responsabilité de fournir de l'encadrement, des renseignements et des directives adéquats aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs quant aux mesures qu'ils peuvent prendre pour assurer leur santé et leur sécurité pendant qu'ils travaillent dans les laboratoires et les bureaux du campus, ou hors campus, à poursuivre leurs recherches ou à terminer leur programme de maîtrise ou de doctorat.

La Fédération appuie le droit des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs de poursuivre leurs études dans un environnement universitaire libre de violence, d'intimidation et de harcèlement.

La Fédération appuie le droit des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs de refuser des conditions de travail dangereuses. Les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs ne doivent pas être pénalisés, sanctionnés ou autrement menacés de quelque façon que ce soit s'ils décident de se prévaloir de ce droit.

2013/08:115 MOTION DE MODIFICATION

Section 47/Section 41

Il est résolu de modifier la neuvième section de la motion « Questions d'intérêt pour les assistantes et assistants à l'enseignement » 2013/08:067 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

La Fédération appuie la pratique de payer les assistantes et assistants à l'enseignement et les correctrices et correcteurs pour toutes les heures travaillées à la même échelle que celle en vigueur dans l'établissement d'enseignement pour le même travail.

La Fédération appuie les efforts de syndicalisation des assistantes et assistants à la recherche et à l'enseignement.

La Fédération demande que les assistantes et assistants à la recherche et à l'enseignement ne soient pas obligés de travailler en moyenne plus de dix heures par semaine jusqu'à un maximum de 140 heures par semestre. »

ADOPTÉE

2013/08:116 MOTION DE MODIFICATION

Section 111/Section 109

Il est résolu de modifier la section « Santé et sécurité » de la motion 2013/08:067 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Politique

La Fédération reconnaît que l'établissement a la responsabilité de fournir de l'encadrement, des renseignements et des directives adéquats aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs quant aux mesures qu'ils peuvent prendre pour assurer leur santé et leur sécurité pendant qu'ils travaillent où que ce soit, sur le campus ou hors campus, à poursuivre leurs recherches ou à terminer leur programme d'études.

La Fédération appuie le droit des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs de poursuivre leurs études dans un environnement libre de violence, d'intimidation et de harcèlement.

La Fédération appuie le droit des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs de refuser des conditions de travail dangereuses. Les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs ne doivent pas être pénalisés, sanctionnés ou autrement menacés de quelque façon que ce soit s'ils décident de se prévaloir de ce droit.

ADOPTÉE

2013/08:067 ADOPTÉE TELLE QUE MODIFIÉE

2013/08:079 MOTION DE MODIFICATION DES POLITIQUES SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT
Section 78/Section 97

Attendu qu'en septembre 2012, la ville d'Ottawa a tenté de faire en sorte que les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs n'aient plus droit aux subventions pour la garde d'enfants; et

Attendu que les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs qui sont des parents, tout comme les autres étudiantes et étudiants qui sont parents, sont confrontés au fardeau que représentent les frais de scolarité qui augmentent, les manuels scolaires à acheter, le loyer, l'épicerie et les autres frais de subsistance à payer; et qu'ils ne devraient pas être obligés d'assumer le plein prix des services de garde d'enfants; par conséquent,

Il est résolu d'ajouter les points qui suivent à la section « La Fédération s'oppose » de la politique sur la « Garde d'enfants » :

- L'exclusion d'étudiantes et d'étudiants en raison de leur âge ou de leur programme d'études (y compris les programmes d'études supérieures), dans les politiques de subventions pour la garde d'enfants.
- L'exclusion des étudiantes et étudiants des processus de consultation sur les politiques de subventions pour la garde d'enfants.

ADOPTÉE

2013/08:081 MOTION DE MODIFICATION DES POLITIQUES SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT
Section 41/Section 97

Attendu que la politique de la Fédération sur le « Bilinguisme » dans le Cahier des politiques sur les questions d'intérêt n'a pas été revue depuis 1991 et nécessite une mise à jour; par conséquent,

Il est résolu d'ajouter ce qui suit à la politique sur les questions d'intérêt intitulée « Bilinguisme » :

La Fédération encourage les établissements d'enseignement francophones et bilingues à offrir tous ses cours et programmes en français et en anglais, et à faire en sorte que tous les nouveaux programmes créés en anglais soient aussi offerts en français.

La Fédération demande que tous les établissements d'enseignement francophones et bilingues fournissent les ressources de soutien à l'éducation dans la même langue que le cours ou le programme.

La Fédération demande que le gouvernement s'assure que les étudiantes et étudiants tant francophones qu'anglophones aient les mêmes chances de poursuivre leurs études postsecondaires dans la langue de leur choix.

Reconnaissant que tous les programmes ne sont pas offerts dans tous les établissements postsecondaires, et que les étudiantes et étudiants doivent souvent voyager pour étudier dans le programme et la langue de leur choix, la Fédération

appuie la création de subventions et de bourses pour ceux qui sont obligés de voyager ou de quitter le foyer familial pour faire des études.

2013/08:117 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 19

Il est résolu de modifier la motion 2013/08:081 pour qu'elle soit rédigée comme suit :

« La Fédération encourage les établissements d'enseignement francophones et bilingues à offrir tous ses cours et programmes en français et en anglais, et à faire en sorte que tous les nouveaux programmes créés en anglais soient aussi offerts en français.

La Fédération demande que tous les établissements d'enseignement francophones et bilingues fournissent le matériel et les ressources de soutien à l'éducation dans la même langue que le cours ou le programme.

La Fédération demande que le gouvernement s'assure que les étudiantes et étudiants tant francophones qu'anglophones aient les mêmes chances de poursuivre leurs études postsecondaires dans la langue de leur choix.

Reconnaissant que les programmes ne sont pas tous offerts dans tous les établissements postsecondaires, et que les étudiantes et étudiants doivent souvent voyager pour étudier dans le programme et la langue de leur choix, la Fédération appuie la création de subventions et de bourses pour les personnes qui sont obligées de voyager ou de quitter le foyer familial pour poursuivre leurs études. »

ADOPTÉE

2013/08:118 MOTION DE MODIFICATION

Section 41/Section 107

Il est résolu de modifier la motion 2013/08:081 en y ajoutant ce qui suit :

« La Fédération exige que les établissements d'enseignement francophones et bilingues appuient les demandes des professeures et professeurs pour du matériel didactique dans la langue enseignée. »

ADOPTÉE

2013/08:081 ADOPTÉE TELLE QUE MODIFIÉE

2013/08:119 MOTION

Section 104/Section 98

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité de révision et d'élaboration des politiques.

ADOPTÉE

8. PRÉSENTATION DU RAPPORT DES ÉLECTIONS

La directrice du scrutin, Vanessa Hunt, présente le rapport des élections.

2013/08:120 MOTION

Section 68/Section 104

Il est résolu de ratifier Yolen Bollo-Kamara à titre de commissaire des femmes pour le mandat de 2013-2014; et

Il est de plus résolu de ratifier Safiyah Husein à titre de commissaire des groupes modulaires pour le mandat de 2013-2014; et

Il est de plus résolu de ratifier les représentantes et représentants des caucus suivants pour le mandat de 2013-2014 :

Page 34 – Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario

Du jeudi 15 août au dimanche 18 août 2013 – Toronto (Ontario)

Présidente du Caucus des syndicats étudiants francophones et bilingues
Anne-Marie Roy

Commissaire de la région du Nord
Cory Grist

Président du Caucus ontarien des 2e et 3e cycles
Kevin Godbout

Vice-présidente du Caucus ontarien des 2e et 3e cycles
Justine De Jaegher

Il est de plus résolu de ratifier les représentantes et représentants des groupes modulaires suivants pour le mandat de 2013-2014 :

Commissaire du Groupe modulaire des étudiantes et étudiants autochtones
Charmaine Romaniuk

Commissaire du Groupe modulaire des étudiantes et étudiants étrangers
Agnes So

Commissaire du Groupe modulaire des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel
Shinae Kim

Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants queers et trans
Melissa Palermo

Commissaire du Groupe modulaire des étudiantes et étudiants racialisés
Hamoudi Hneinou

Commissaire du Groupe modulaire des étudiantes et étudiants handicapés
Susan Froom

ADOPTÉE

2013/08:121

MOTION

Section 71/Section 82

Il est résolu d'accepter le rapport du directeur du scrutin.

ADOPTÉE

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2013/08:122

MOTION

Association générale des étudiantes et étudiants du Collège Boréal/Section 32

Il est résolu de lever la séance plénière.

ADOPTÉE

13 h 34 : La séance est levée.

Présences

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 15 août au dimanche 18 août 2013 – Toronto (Ontario)

DÉLÉGATIONS

Section 19

University of Toronto Graduate Students' Union

Brad Evoy
Veronica Carr

Section 24

Ryerson Students' Union

Danielle Brogan
Rajeon Hoilett
Ifaz Iqbal
Roshelle Lawrence
Gilary Massa
Ali Naqvi
Melissa Palermo

Section 25

Ontario College of Art and Design Student Union

Tom Doughty
Lisa Frost
Emily Rourke

Section 30

Association générale des étudiant(e)s de l'Université Laurentienne

Mark Mancini
Chloë Mirfield

Section 32

Lakehead University Students' Union

Mason Ainsworth
Ayoub Ansari
Kenneth Cyrette
Sidney Howlett
Ian Kaufman
Charmaine Romaniuk
Peipei Wang

Section 41

Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa

Nicole Desnoyers
Dave Eaton
Sarah Haile
Amy Hammett
Chris Hynes
Brad Lafortune
Anne-Marie Roy

Section 47

University of Western Ontario Society of Graduate Students

Madison Bettle
Jaime Brenes Reyes
Kevin Godbout

Section 48

University of Windsor Graduate Students' Society

Ali Attaran
Sodeh Nikan

Page 2 – Présences

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 15 août au dimanche 18 août 2013 – Toronto (Ontario)

Section 49

University of Windsor Students' Alliance

Mohammad Akbar
Farah El Hajj
Marissa Rossi
Omar Shahid

Section 54

University of Guelph Central Student Association

Julia Foster
Charles Hamilton
Dominica McPherson
Joshua Ofori-Darko
Tyler Valiquette

Section 68

Fédération des étudiantes et étudiants de York

Renelle Als-Lee
Mohamad Hneinou
Safiyah Husein
Julian Jasniewski
Gayle McFadden
Hamid Osman
Jessica Thyriar
Cécile des Vignes

Section 71

Trent Central Students' Association

Tessa Nasca
Ben Perry

Section 78

Carleton University Graduate Students' Association

Justine De Jaegher
Lauren Montgomery

Section 82

Algoma University Students' Union

Phillip Carmichael
Josh Hatherley
Brandon MacKinnon
Noelle Stratton
Kaitlyn Teller
Lorena Wabanosse

Section 84

York University Graduate Students' Association

Kimalee Phillip
Nausheen Quayyum

Section 85

Association étudiante de l'Université Saint-Paul

Clare Doherty

Section 92

Student Association of George Brown College

Mohammad Ali Aumeer
Robert Cerjanec
Julia Mackenzie

Section 97

Association of Part-Time Undergraduate Students of the University of Toronto

Noor Baig
Susan Froom
Danielle Sandhu
Corey Scott

Section 98

University of Toronto Students' Union

Yolen Bollo-Kamara
Sandy Hudson
Onik Khan
Jess Ledus-Robert
Munib Sajjad
Kwame Sarpong
Agnes So
Cameron Wathey

Section 99

Scarborough Campus Students' Union

Guled Arale
Amir Bashir
Mitra Fakhrashrafi
Ranziba Nehrin
Kavita Siewrattan
Sarah Worku

Section 104

Association des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel de la Laurentienne

Dorrie Corriveau

Section 105

Continuing Education Students' Association of Ryerson

Shinae Kim
Bianca Parris

Section 106

Organization of Part-Time University Students, University of Windsor

Maryan Amalow
Steve Jancev
Michael Livingston

Section 107

Association étudiante de La Cité collégiale

Angie Coallier-McMillan
Marc Turpin

Section 109

University of Toronto at Mississauga Students' Union

Frishta Bastan
Hassan Havili
Sarah Khan
Maham Malik
Grace Slobodian
Melissa Theodore

Section 110

Association des étudiantes et étudiants aux études supérieures de l'Université Laurentienne

Brendan Lehman

Section 111

Laurentian Students' Union

Samantha Bokma

Page 4 – Présences

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 15 août au dimanche 18 août 2013 – Toronto (Ontario)

Association générale des étudiants et des étudiantes du Collège Boréal

Simon Lafontant

PRINCIPAUX REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DES CAUCUS

Président

Alastair Woods

Représentante à l'Exécutif national

Anna Goldfinch

MEMBRES DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

Vice-présidente nationale

Vanessa Hunt

PERSONNEL DE LA FÉDÉRATION

Coordonnatrice des campagnes

Caitlin Smith

Coordonnatrice des communications et des relations avec le gouvernement

Kaley Kennedy

Coordonnateur des finances

Toby Whitfield

Coordonnateur des affaires internes

Ashkon Hashemi

Organisateur

Jeremy Salter

Agente de développement du Nord

Christine Bourque

Rechercheur

Michael Yam

Coordonnatrice des services

Hildah Otieno